

FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEY BALL



GUIDE NATIONAL 2017/2018



SOMMAIRE

❖ Sommaire.	1
❖ Préambule.	2
❖ Compétitions organisées par palier.	3
❖ Catégorie d'Age et hauteur du filet.	4
❖ Calendrier général des compétitions.	5
❖ Règlement sportif de la Super Division Seniors Hommes	6 – 9
➤ Calendrier du championnat de la super division	10 – 11
❖ Règlement sportif de la Nationale Une Seniors Dames	12 – 15
➤ Calendrier du championnat de Nationale Une	16 - 17
❖ Règlement sportif Excellence Seniors Hommes.	18 – 21
➤ Calendrier du championnat Excellence Seniors Hommes.	22 – 23
❖ . Règlement du championnat de la Division Zonale Seniors Hommes.	24 – 25
❖ Ligues rattachées aux structures organisatrices.	26
❖ Règlement sportif de la Division Zonale Seniors Dames.	27 – 28
❖ Règlement sportif du Tournoi D'accession Seniors Homme	29 – 30
❖ Règlement sportif du Tournoi D'accession Seniors Dames.	31 - 32
❖ Règlement sportif de la Coupe D'Algérie seniors hommes et dames	33 – 34
❖ Règlement sportif du Championnat National Des Jeunes	35 – 36
❖ Règlement sportif Coupe D'Algérie Des Jeunes	37 – 38
➤ annexe	39
❖ Structures de gestion en jeunes catégories.	40
❖ Répartition des Zones avec les wilayas rattachées.	41
➤ Gestion du championnat des filles	42
➤ Gestion du championnat des garçons	43
❖ Prospection et Détection Des Jeunes Talents.	44 - 45
❖ Règlement sportif du Mini Volley.	46 - 48
❖ Plan de formation.	49
❖ Calendrier administratif	50
❖ Annuaire des clubs	51
❖ Annuaire des ligues	52
❖ Barème financier	53
❖ Informations utiles	54

PREAMBULE

Pour la saison sportive 2017/2018, la fédération algérienne de volleyball continue de se structurer avec l'établissement de plusieurs documents dont le guide national, qui demeure un outil indispensable pour guider nos différentes actions et permettre à nos structures de programmer et planifier leurs différentes actions, C'est parmi nos préoccupations majeures pour répondre aux attentes de tout un chacun afin de réaliser les objectifs tracés.

Aussi il est attendu de chacun d'en faire l'instrument de travail privilégié et la référence pour œuvrés tout au long de la saison sportive.

Le Président
M. LEMOUCHI

➤ LIGUE DE ZONE.

- CHAMPIONNAT ZONAL ET INTER ZONAL
 - Minimes garçons.
 - Minimes filles.
 - Cadets.
 - Cadettes.
 - Juniors.

- MINI VOLLEY POUR LES ECOLES ET LES BENJAMINS.
- COUPE D'ALGERIE PHASE ZONALE ET INTER ZONALE.
- COUPE DE LA LIGUE.
- CHAMPIONNAT DE DIVISION TROIS-SENIORS HOMMES.
- CHAMPIONNAT DE DIVISION DEUX-SENIORS DAMES.
- BEACH VOLLEY ET SAHARA VOLLEY.
- FORMATION.
 - ARBITRES
 - ENTRAINEURS
 - ADMINISTRATIFS
- INTER SELECTIONS.

➤ FEDERATION

- CHAMPIONNAT SUPER DIVISION SENIORS HOMMES.
- CHAMPIONNAT EXCELLENCE SENIORS HOMMES.
- CHAMPIONNAT NATIONALE UNE SENIORS DAMES.
- CHAMPIONNAT DE LA DIVISION ZONALE SENIORS HOMMES.
- CHAMPIONNAT DE LA DIVISION ZONALE SENIORS DAMES.
- TOURNOI D'ACCESSION SENIORS HOMMES ET DAMES.
- CHAMPIONNAT NATIONAL DES JEUNES CATEGORIES, A PARTIR DES HUITIEMES DE FINALE.
- COUPE D'ALGERIE DES JEUNES CATEGORIES, A PARTIR DES HUITIEMES DE FINALE
- SAHARA VOLLEY.
- BEACH VOLLEY.
- FORMATIONS
 - ENTRAINEURS (journées de recyclage et formations).
 - ARBITRES (passage de grade).

CATEGORIES D'AGE ET HAUTEUR DU FILET

GARCONS			
CATEGORIES	ANNEES DE PRATIQUE	HAUTEUR DU FILET	OBSERVATIONS
JUNIORS	Nés en 1998 et 1999	243 cm	
CADETS	Nés en 2000 et 2001	243 cm	
MINIMES	Nés en 2002 et 2003	235 cm	
BENJAMINS	Nés en 2004 et 2005	215 cm	Mini volley « 4vs4 » « 6vs6 »
ECOLEES	Nés en 2006 et 2007	200 cm	Mini volley « 2vs2 » « 3vs3 » « 4vs4 » Jeux éducatifs
FILLES			
CATEGORIES	ANNEES DE PRATIQUE	HAUTEUR DU FILET	OBSERVATIONS
JUNIORS	Nées en 1998 et 1999	224 cm	
CADETTES	Nées 2000, 2001 et 2002	224 cm	
MINIMES	Nées en 2003, 2004 et 2005	215 cm	
BENJAMINES	Nées en 2006 et 2007	212 cm	Mini volley « 4vs4 » « 6vs6 »
ECOLEES	Nées en 2008, 2009 et 2010	200 cm	Mini volley « 2vs2 » « 3vs3 » « 4vs4 » Jeux éducatifs

CALENDRIER DES COMPETITIONS

MOIS	SEMAINE	DATE		Super Division	Excellence	NAT 1 S - D	Coupe D'Algérie		Division Zonale		Tournoi D'accession		Journées FAVB
							SH	SD	SH	SD	SH	SD	
Novembre 2017	1 ^{ère}	M	28	1 ^{ère}									
Décembre 2017	2 ^{ème}	V-S	1 / 2	2 ^{ème}	1 ^{ère}	1 ^{ère}							
		M	5	3 ^{ème}									
	3 ^{ème}	V-S	8 / 9	4 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}							
		M	12	5 ^{ème}									
	4 ^{ème}	V-S	15 / 16	6 ^{ème}	3 ^{ème}	Championnat Arabe 14 au 26				32 ^{ème}			
		M	19	7 ^{ème}									
5 ^{ème}	V-S	22 / 23	Repos	4 ^{ème}									
	M	26											
6 ^{ème}	V-S	29 / 30	8 ^{ème}	TP	3 ^{ème}	TP		CA				Wilaya	
	M	02	9 ^{ème}										
Janvier 2018	7 ^{ème}	V-S	5 / 6	10 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}							
		M	9	11 ^{ème}									
	8 ^{ème}	V-S	12 / 13	12 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}							
		M	16	13 ^{ème}									
	9 ^{ème}	V-S	19 / 20	14 ^{ème}	7 ^{ème}	CA		8 ^{ème}	CA				
10 ^{ème}	V-S	26 / 27	32 ^{ème}	32 ^{ème}	6 ^{ème}	32 ^{ème}						Wilaya	
	M	30	Repos										
11 ^{ème}	V-S	2 / 3		1 ^{ère}	Repos	7 ^{ème}							
	12 ^{ème}	V-S	9 / 10	2 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}							
13 ^{ème}		V-S	16 / 17	Championnat Arabe 14 au 26	9 ^{ème}	9 ^{ème}							
	M	20	10 ^{ème}		10 ^{ème}								
14 ^{ème}	V-S	23 / 24										Wilaya	
	M	27											
Mars 2018	15 ^{ème}	V-S	2 / 3	11 ^{ème}	CA		1/4	CA					
		M	6	3 ^{ème}									
	16 ^{ème}	V-S	9 / 10	4 ^{ème}	12 ^{ème}	1 ^{ère} PO/PD							
		M	13										
	17 ^{ème}	V-S	16 / 17	CA	CA	2 ^{ème} PO/PD	1/8		CA				
M		20	Championnat d'Afrique	13 ^{ème}	3 ^{ème} PO/PD								
18 ^{ème}	V-S	23 / 24		14 ^{ème}	4 ^{ème} PO/PD								
19 ^{ème}	M	3									Wilaya		
	20 ^{ème}	V-S	6 / 7	5 ^{ème}	CA		1/2 Aller	CA					
M		10											
Avril 2018	21 ^{ème}	V-S	13 / 14	1/4	1/4	5 ^{ème} PO/PD	1/4		CA				
		M	17	6 ^{ème}		Championnat d'Afrique							
	22 ^{ème}	V-S	20 / 21	7 ^{ème}	1 ^{er} T					TA			
		M	24	8 ^{ème}									
23 ^{ème}	V-S	27 / 28	9 ^{ème}						TA	Zonale			
	M	1	10 ^{ème}										
Mai 2018	24 ^{ème}	V-S	4 / 5	11 ^{ème}	2 ^{ème} T	6 ^{ème} PO/PD							
		M	8										
	25 ^{ème}	V-S	11 / 12	1/2 Aller	1/2 Aller	7 ^{ème} PO	1/2 Aller		CA				
		M	15	12 ^{ème}									
	26 ^{ème}	V-S	18 / 19	13 ^{ème}	3 ^{ème} T	8 ^{ème} PO 1 ^{er} T-PD					Examen		
M		22											
27 ^{ème}	V-S	25 / 26	14 ^{ème}		9 ^{ème} PO								
	M	29											
Juin 2018	28 ^{ème}	V-S	1 / 2	TOURNOI		10 ^{ème} PO 2 ^{ème} T-PD							
	29 ^{ème}	V-S	8 / 9	1/2 Retour	1/2 Retour	1 ^{ER} /2 ^{ème}	1/2 Retour		CA				
	30 ^{ème}	V-S	15 / 16	AID EL FITR									
	31 ^{ème}	V-S	22 / 23			2 ^{ème} / 1 ^{er}							
32 ^{ème}	V-S	29 / 30				1/2 Retour							
Juillet 2018	33 ^{ème}	JEU	5	FINALE DE LA COUPE D'ALGERIE SENIORS HOMMES ET DAMES									
	34 ^{ème}	V-S	6 / 7										
	35 ^{ème}	V-S	12 / 13										
	36 ^{ème}	V-S	20 / 21										
	37 ^{ème}	V-S	27 / 28										

CA: Coupe d'Algérie // PO : Play off // PD : Play down // T-PD : Tournoi Play down // TA : Tournoi d'accession.
Remarque : ce calendrier peut être modifié, après la diffusion des dates des championnats arabe et d'Afrique.

REGLEMENT SPORTIF DE LA SUPER DIVISION - SENIORS HOMMES

ARTICLE 1

Une compétition dénommée **SUPER DIVISION - SENIORS HOMMES**, est organisée par la FAVB pour la saison 2017/ 2018.

ARTICLE 2

La SUPER DIVISION est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratifs (cahier de charges) et Financier, vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, et dans le respect de l'article 1 des règlements généraux.

ARTICLE 3

La SUPER DIVISION est composée de seize équipes (16), réparties en deux (2) poules (POULE A – POULE B), dont chacune est constituée de huit équipes, la répartition s'est faite sur la base du classement de la saison précédente selon la méthode serpent.

POULE A		POULE B	
1	NADI RIADHI BORDJ BOU ARRERIDJ N.R.B.B.A	1	GROUPEMENT SPORTIF DES PETROLIERS G.S.P
2	OLYMPIQUE MILEEN KETAMIEN O.M.K	2	ETOILE SPORTIVE SETIFIENNE E.S.S*
3	ENTENTE SPORTIVE DE TADJENANET E.S.T	3	MACHAAL BALADIAT BEJAIA M.B.B
4	NACERIA CLUB DE BEJAIA N.C.B	4	WIDAD AMEL TLEMCEN W.A.T
5	PROGRES OLYMPIQUE DE CHLEF P.O.C	5	EL FANAR AIN AZEL E.F.A.A
6	OLYMPIQUE EL KSEUR O.E.K	6	JIL SAAD DE LA COMMUNE D'OULED ADOUANE J.S.C.O.A
7	RAED CHABAB DE M'SILA R.C.M	7	MOULODIA CHABAB BALADIAT LAGHOUE M.C.B.L
8	CLUB SPORTIF SETIFIEN C.S.S	8	NOR EDDINE ZERROUAK N.Z

PREMIERE PHASE.

- Cette phase se disputera en aller et retour, en quatorze journées, au terme de cette phase un classement de la première à la huitième place de chaque poule sera établi.
- Les équipes classées de la première à la quatrième place de chaque poule, disputeront les Play off.
- Les équipes classées de la cinquième à la huitième place de chaque poule disputeront les Play down.

DEUXIEME PHASE.

- La deuxième phase se disputera sans cumul de points.

➤ POULE PLAY OFF

- Cette poule est composée de huit équipes.
- La répartition des équipes se fera par tirage au sort.
- Les rencontres se joueront en aller et retour, en quatorze journées, au terme de cette phase, un classement de la première à la huitième place sera établi.
- L'équipe classée première est déclarée **CHAMPIONNE D'ALGERIE** de la saison 2017/2018, les équipes classées première et deuxième participeront au

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES CLUBS.

➤ **POULE PLAY DOWN**

- Cette poule est composée de huit équipes.
- La répartition des équipes se fera par tirage au sort.
- Les rencontres se joueront en aller et retour, en quatorze journées, au terme de cette phase, un classement de la première à la huitième place sera établi.
- Les deux dernières équipes, rétrograderont en division inférieure.
- Les équipes classées à la cinquième et sixième place, disputeront un tournoi barrage, contre les équipes classées deuxième et troisième de la division excellence.

LA SUPER DIVISION DE LA SAISON 2018/2019, SERA COMPOSEE DE QUATORZE CLUBS.

- LES EQUIPES CLASSEES DE LA **PREMIERE A LA HUITIEME** PLACE DE LA **POULE PLAY OFF, de la saison 2017/2018.**
- LES EQUIPES CLASSEES DE LA **PREMIERE A LA QUATRIEME** PLACE DE LA **POULE PLAY DOWN, de la saison 2017/2018.**
- LE CHAMPION DE LA **DIVISION EXCELLENCE, de la saison 2017/2018.**
- LE CHAMPION DU **TOURNOI BARRAGE, de la saison 2017/2018.**

ARTICLE 4

Le classement sera établi de la manière suivante :

- **Match gagné 3/0 ou 3/1** : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- **Match gagné 3/2** : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.
- **Forfait** : selon le cas conformément à la décision de la CRQD.

ARTICLE 5

En cas d'égalité de point il sera tenu compte par ordre.

- Du nombre de rencontres gagnés.
- Du set avéragé général (Quotient)
- Du point avéragé général (Quotient)
- Du set avéragé particulier (Quotient)
- Du point avéragé particulier (Quotient)

ARTICLE 7

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Ballons officiels de la compétition MVA 200.
- Ramasseurs de balles à la charge de l'équipe recevant.
- Tableau de marque, Feuille de match, Tiges et Toises fournis par l'équipe recevant.
- Plaquettes de changement.
- Deux à Quatre drapeaux de juge de lignes fournis par l'équipe recevant.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevant.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevant ou citée en premier (lors d'un tournoi) est dans l'obligation de changer de maillots.

ARTICLE 8

Seuls les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes sont admis dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les équipes doivent être constituées de Dix Athlètes au moins et de Douze au plus, quatorze lors des tournois (conformément aux Règlements généraux).
- L'entraîneur.
- 1^{er} entraîneur adjoint.
- 2^{ème} entraîneur adjoint.
- Le médecin agréé par la FAVB.
- Le kinésithérapeute ou soigneur.

ARTICLE 9

Les équipes de cette division sont tenues de s'engager au niveau des ligues wilaya, et doivent participer aux championnats, challenge et tournois, en catégories Ecoles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors Garçons, conformément aux Règlements généraux ; chaque forfait dans les Championnats, challenges et tournois, dans toutes ses phases sera sanctionné par la défalcation d'un point au classement du championnat de la **SUPER DIVISION**.

REMARQUE :

LES LIGUES ORGANISATRICES DOIVENT INFORMER IMMEDIATEMENT LA FAVB PAR EMAIL. L'HOMOLOGATION DEFINITIVE DU FORFAIT ENREGISTRE OU D'UN ABANDON DANS LEUR CHAMPIONNAT.

ARTICLE 10

L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat jeunes, un abandon de la compétition en cours de saison, entrainera automatiquement la perte du titre, le droit de Qualification à une phase supérieure. La relégation à la poule ou division inférieur en plus des sanctions prévues par la réglementation.

ARTICLE 11

Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf cas de force majeure, un changement peut être autorisé, après une demande formulée par le club et un avis de virement (conformément aux règlements généraux).

ARTICLE 12

Conformément aux fiches d'engagement, tout problème de transmission d'Email relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB.

ARTICLE 13

Les clubs doivent s'acquitter des amendes avant la fin de chaque phase, faute de quoi il sera fait application de la réglementation.

ARTICLE 14

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations, afin de faciliter la communication.

ARTICLE 15

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux, et respecter l'engagement du cahier de charges faute de quoi des mesures exceptionnelles seront prises par le Bureau Fédéral.

ARTICLE 16

- Lors des tournois, seuls les joueurs (14), entraîneurs et dirigeants inscrits sur la fiche d'engagement ou à défaut sur la première feuille de match peuvent participer au tournoi dans la même catégorie.
- Lors d'un tournoi l'association absente au 1^{er} match est déclarée : Forfait pour la suite de tournoi.
- Ce forfait sera comptabilisé comme un seul forfait (conformément aux règlements généraux) sans préjudice des autres dispositions réglementaires des règlements généraux.

ARTICLE 17

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux et le présent règlement.

CALENDRIER DE LA SUPER DIVISION – SENIORS HOMMES

PREMIERE PHASE

POULE 'A'

ALLER	RENCONTRES				RETOUR
1 ^{ère} journée M : 28/11/2017	NRBBA – CSS	OMK – RCM	EST – OEK	NCB – POC	8 ^{ème} journée M : 02/01/2018
2 ^{ème} journée 1 - 2 /12/ 2017	CSS – POC	OEK – NCB	RCM – EST	NRBBA – OMK	9 ^{ème} journée 5 - 6 /01/2018
3 ^{ème} journée M : 05/12/2017	OMK – CSS	EST – NRBBA	NCB – RCM	POC – OEK	10 ^{ème} journée M : 09 /01/ 2018
4 ^{ème} journée 8 - 9 /12/ 2017	CSS – OEK	RCM – POC	NRBBA – NCB	OMK - EST	11 ^{ème} journée 12-13 /01/ 2018
5 ^{ème} journée M : 12 /12/ 2017	EST – CSS	NCB – OMK	POC – NRBBA	OEK - RCM	12 ^{ème} journée M : 16 /01/ 2018
6 ^{ème} journée 15 - 16 /12/2017	CSS – RCM	NRBBA – OEK	OMK – POC	EST – NCB	13 ^{ème} journée 19-20 /01/ 2018
7 ^{ème} journée M : 19/12/2017	NCB – CSS	POC – EST	OEK – OMK	RCM – NRBBA	14 ^{ème} journée 26 – 27 /01/2018

POULE 'B'

ALLER	RENCONTRES				RETOUR
1 ^{ère} journée M : 28/11/2017	GSP - NZ	ESS - MCBL	MBB – JSCOA	WAT - EFAA	8 ^{ème} journée M : 02/01/2018
2 ^{ème} journée 1 - 2 /12/ 2017	NZ - EFAA	JSCOA – WAT	MCBL - MBB	GSP - ESS	9 ^{ème} journée 5 - 6 /01/2018
3 ^{ème} journée M : 05/12/2017	ESS - NZ	MBB – GSP	WAT - MCBL	EFAA - JSCOA	10 ^{ème} journée M : 09 /01/ 2018
4 ^{ème} journée 8 - 9 /12/ 2017	NZ - JSCOA	MCBL - EFAA	GSP - WAT	ESS - MBB	11 ^{ème} journée 12-13 /01/ 2018
5 ^{ème} journée M : 12 /12/ 2017	MBB - NZ	WAT - ESS	EFAA - GSP	JSCOA - MCBL	12 ^{ème} journée M : 16 /01/ 2018
6 ^{ème} journée 15 - 16 /12/2017	NZ - MCBL	GSP - JSCOA	ESS - EFAA	MBB - WAT	13 ^{ème} journée 19-20 /01/ 2018
7 ^{ème} journée M : 19/12/2017	WAT - NZ	EFAA - MBB	JSCOA - ESS	MCBL - GSP	14 ^{ème} journée 26 – 27 /01/2018

CALENDRIER DE LA SUPER DIVISION**DEUXIEME PHASE****PLAY OFF**

ALLER	RENCONTRES				RETOUR
1 ^{ère} journée M : 06 /02/ 2018	1 - 8	2 - 7	3 - 6	4 - 5	8 ^{ème} journée 20 -21 /04/ 2018
2 ^{ème} journée 9 - 10 /02/ 2018	8 - 5	6 - 4	7 - 3	1 - 2	9 ^{ème} journée M : 24 /04/ 2018
3 ^{ème} journée M : 06 /03/ 2018	2 - 8	3 - 1	4 - 7	5 - 6	10 ^{ème} journée 27 - 28 /04/ 2018
4 ^{ème} journée 09 -10 /03/ 2018	8 - 6	7 - 5	1 - 4	2 - 3	11 ^{ème} journée M : 1 /05/ 2018
5 ^{ème} journée 6 - 7 /04/ 2018	3 - 8	4 - 2	5 - 1	6 - 7	12 ^{ème} journée 4 - 5 /05/ 2018
6 ^{ème} journée M : 10 /04/ 2018	8 - 7	1 - 6	2 - 5	3 - 4	13 ^{ème} journée 11 - 12 /05/ 2018
7 ^{ème} journée 13 -17 /04/ 2018	4 - 8	5 - 3	6 - 2	7 - 1	14 ^{ème} journée 18 -19 /05/ 2018

PLAY DOWN

ALLER	RENCONTRES				RETOUR
1 ^{ère} journée M : 06 /02/ 2018	1 - 8	2 - 7	3 - 6	4 - 5	8 ^{ème} journée 20 -21 /04/ 2018
2 ^{ème} journée 9 - 10 /02/ 2018	8 - 5	6 - 4	7 - 3	1 - 2	9 ^{ème} journée M : 24 /04/ 2018
3 ^{ème} journée M : 06 /03/ 2018	2 - 8	3 - 1	4 - 7	5 - 6	10 ^{ème} journée 27 - 28 /04/ 2018
4 ^{ème} journée 09 -10 /03/ 2018	8 - 6	7 - 5	1 - 4	2 - 3	11 ^{ème} journée M : 1 /05/ 2018
5 ^{ème} journée 6 - 7 /04/ 2018	3 - 8	4 - 2	5 - 1	6 - 7	12 ^{ème} journée 4 - 5 /05/ 2018
6 ^{ème} journée M : 10 /04/ 2018	8 - 7	1 - 6	2 - 5	3 - 4	13 ^{ème} journée 11 - 12 /05/ 2018
7 ^{ème} journée 13 -17 /04/ 2018	4 - 8	5 - 3	6 - 2	7 - 1	14 ^{ème} journée 18 -19 /05/ 2018

REGLEMENT SPORTIF DE LA NATIONALE UNE - SENIORS DAMES

ARTICLE 1

Une compétition dénommée **NATIONALE UNE SENIORS DAMES**, est organisée par la FAVB pour la saison 2017/2018.

ARTICLE 2

La NATIONALE UNE SENIORS DAMES est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratifs (cahier de charges) et Financier, vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, et dans le respect de l'article 1 des règlements généraux.

ARTICLE 3

La NATIONALE UNE est composée de dix équipes (10), réparties en deux (2) poules (POULE A – POULE B), dont chacune est constituée de cinq équipes, la répartition s'est faite sur la base du classement de la saison précédente selon la méthode serpent.

POULE A		POULE B	
1	GROUPEMENT SPORTIF DES PETROLIERS G.S.P	1	MACHAAL BALADIAT BEJAIA M.B.B
2	NADJMET RIADHI DE CHLEF N.R.C	2	NACERIA CLUB DE BEJAIA N.C.B
3	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA WILAYA DE BEJAIA A.S.W.B	3	SEDDOUK VOLLEY BALL S.V.B
4	WIDAD AMEL DE BEJAIA W.A.B	4	RACINE CLUB DE BEJAIA R.C.B
5	CLUB DES RUINES ROMAINE DE TOUDJA C.R.R.T	5	RESIDENCE UNIVERSITAIRE DE BEN AKNOUN R.U.B.A

PREMIERE PHASE.

- Cette phase se disputera en aller et retour, en dix (10) journées, au terme de cette phase un classement de la première à la cinquième place de chaque poule sera établi.
- Les équipes classées de la première à la troisième place de chaque poule, disputeront les Play off.
- Les équipes classées quatrième et cinquième de chaque poule disputeront les Play down.
- La deuxième phase se disputera sans cumul de points.

DEUXIEME PHASE.

➤ POULE PLAY OFF.

• 1^{ère} étape.

- Cette poule est composée de six équipes.
- La répartition des équipes se fera par tirage au sort.
- Les rencontres se joueront en aller et retour, en dix (10) journées, au terme de cette phase, un classement de la première à la sixième place sera établi.

• 2^{ème} étape.

- Les équipes classées première et deuxième du classement, disputeront deux rencontres (ALLER / RETOUR), pour désigner l'équipe championne d'Algérie.
- L'ordre des rencontres se fera par tirage au sort.
- Seul le nombre de victoire est pris en considération, en cas d'égalité de victoire, un match d'appui aura lieu sur terrain neutre, pour désigner l'équipe championne d'Algérie.

Equipe A – **Equipe B** : 3/0 (ALLER)
Equipe B – Equipe A : 3/1- 3/2 (RETOUR)
Rencontre d'appui.

Equipe A – **Equipe B** : 3/0 (ALLER)
Equipe B – Equipe A : 0/3 (RETOUR)
Equipe A : championne

- L'équipe victorieuse sera désigner **CHAMPIONNE D'ALGERIE** de la saison 2017/2018, participera au **CHAMPIONNAT D'AFRIQUE**

➤ **POULE PLAY DOWN.**

- Cette poule est composée de quatre équipes.
- La répartition des équipes se fera par tirage au sort.
 - **1^{ère} étape**
 - Les rencontres se joueront en aller et retour, en six (6) journées, au terme de cette phase, un classement de la première à la quatrième place sera établi.
 - **2^{ème} étape**
 - A la fin des six journées, les équipes disputeront deux tournois.
 - Les équipes classées première et deuxième de la 1^{ère} étape, auront le choix d'organiser un des deux tournois, selon leur classement.
 - Les points gagnés lors de la 1^{ère} étape, seront cumulés.
- Au terme des deux tournois, un classement définitif sera établi.
- Les équipes classées troisième et quatrième, rétrograderont en **DIVISION ZONALE.**

LA NATIONALE UNE SENIORS DAMES DE LA SAISON 2018/2019, SERA COMPOSEE DE HUIT CLUBS.

- *LES EQUIPES CLASSEES DE LA **PREMIERE A LA SIXIEME** PLACE DE LA **POULE PLAY OFF,**
DE LA SAISON 2017/2018.*
- *LES EQUIPES CLASSEES **PREMIERE ET DEUXIEME** DE LA **POULE PLAY DOWN,**
DE LA SAISON 2017/2018.*
- *LES **DEUX PREMIERES** EQUIPES DU **TOURNOI D'ACCESSION** DE LA SAISON*

ARTICLE 4

Le classement sera établi de la manière suivante :

- **Match gagné 3/0 ou 3/1** : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- **Match gagné 3/2** : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.
- **Forfait** : selon le cas conformément à la décision de la CRQD.

ARTICLE 5

En cas d'égalité de point il sera tenu compte par ordre.

- Du nombre de rencontres gagnés.
- Du set AVERAGE général (Quotient)
- Du point AVERAGE général (Quotient)
- Du set AVERAGE particulier (Quotient)
- Du point AVERAGE particulier (Quotient)

ARTICLE 7

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Ballons officiels de la compétition MVA 200.
- Ramasseurs de balles à la charge de l'équipe recevant.
- Tableau de marque, Feuille de match, Tiges et Toises fournis par l'équipe recevant.
- Plaquettes de changement.
- Deux à Quatre drapeaux de juge de lignes fournis par l'équipe recevant.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevant.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevant ou citée en premier est dans l'obligation de changer de maillots.

ARTICLE 8

Seules les athlètes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises dans l'aire de jeu, à savoir :

- ✓ Les équipes doivent être constituées de dix Athlètes au moins et de Douze au plus, quatorze athlètes lors des tournois (conformément aux Règlements généraux).
- ✓ L'entraîneur.
- ✓ 1^{er} entraîneur adjoint.
- ✓ 2^{ème} entraîneur adjoint.
- ✓ Le médecin agréé par la FAVB.
- ✓ Le kinésithérapeute Ou soigneur.

ARTICLE 9

Les équipes de cette division sont tenues de s'engager au niveau des ligues wilaya, et doivent participer aux championnats, challenge et tournois, en catégories Ecoles, Benjamins, Minimes filles, Cadettes et Juniors filles, conformément aux Règlements généraux ; chaque forfait dans les Championnats, challenges et tournois, dans toutes ses phases sera sanctionné par la défalcation d'un point au classement du championnat de la **NATIONALE UNE A SENIORS DAMES.**

REMARQUE :

LES LIGUES ORGANISATRICES DOIVENT INFORMER IMMEDIATEMENT LA FAVB PAR EMAIL, L'HOMOLOGATION DEFINITIVE DU FORFAIT ENREGISTRE OU D'UN ABANDON DANS LEUR CHAMPIONNAT.

ARTICLE 10

L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat jeunes, un abandon de la compétition en cours de saison, entraînera automatiquement la perte du titre, le droit de Qualification à une phase supérieure. La relégation à la poule ou division inférieure en plus des sanctions prévues par la réglementation.

ARTICLE 11

Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf cas de force majeure, un changement peut être autorisé, après une demande formulée par le club et un avis de virement (conformément aux règlements généraux).

ARTICLE 12

Conformément aux fiches d'engagement, tout problème de transmission d'Email relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB.

ARTICLE 13

Les clubs doivent s'acquitter des amendes avant la fin de chaque phase, faute de quoi il sera fait application de la réglementation.

ARTICLE 14

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations, afin de faciliter la communication.

ARTICLE 15

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux, et respecter l'engagement du cahier de charges faute de quoi des mesures exceptionnelles seront prises par le Bureau Fédéral.

ARTICLE 16

Lors des tournois, seuls les joueuses, entraîneurs et dirigeants inscrits sur la fiche d'engagement ou à défaut sur la première feuille de match peuvent participer au tournoi dans la même catégorie.

Lors d'un tournoi l'association absente au 1^{er} match est déclarée forfait pour la suite de tournoi.

Ce forfait sera comptabilisé comme un seul forfait (conformément aux règlements généraux) Sans préjudice des autres dispositions réglementaires des règlements généraux.

ARTICLE 17

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux et le présent règlement.

CALENDRIER DE LA NATIONALE UNE A SENIORS DAMES

PREMIERE PHASE

POULE A

ALLER	RENCONTRES			RETOUR
1 ^{ère} journée 1 - 2 /12/2017	GS PETROLIERS EXEMPTS	NRC - CRRT	ASWB - WAB	6 ^{ème} journée 26 - 27 /01/ 2018
2 ^{ème} journée 8 - 9 /12/ 2017	WAB EXEMPT	CRRT - ASWB	GSP - NRC	7 ^{ème} journée 02 - 03 /02/ 2018
3 ^{ème} journée 29 - 30 /12/ 2017	NRC EXEMPT	ASWB - GSP	WAB - CRRT	8 ^{ème} journée 9 - 10 /02/ 2018
4 ^{ème} journée 5 - 6 /01/ 2018	CRRT EXEMPT	GSP - WAB	NRC - ASWB	9 ^{ème} journée 16 - 17 /02/ 2018
5 ^{ème} journée 12 - 13 /01/ 2018	ASWB EXEMPT	WAB - NRC	CRRT - GSP	10 ^{ème} journée 23 - 24 /02/ 2018

POULE B

ALLER	RENCONTRES			RETOUR
1 ^{ère} journée 1 - 2 /12/2017	MB BEJAIA EXEMPT	NCB-RUBA	SVB-RCB	6 ^{ème} journée 26 - 27 /01/ 2018
2 ^{ème} journée 8 - 9 /12/ 2017	RC BEJAIA EXEMPT	RUBA-SVB	MBB-NCB	7 ^{ème} journée 02 - 03 /02/ 2018
3 ^{ème} journée 29 - 30 /12/ 2017	NC BEJAIA EXEMPT	SVB-MBB	RCB-RUBA	8 ^{ème} journée 9 - 10 /02/ 2018
4 ^{ème} journée 5 - 6 /01/ 2018	RU BEN AKNOUN EXEMPT	MBB-RCB	NCB-SVB	9 ^{ème} journée 16 - 17 /02/ 2018
5 ^{ème} journée 12 - 13 /01/ 2018	SEDDOUK VB EXEMPT	RCB-NCB	RUBA-MBB	10 ^{ème} journée 23 - 24 /02/ 2018

CALENDRIER DE LA NATIONALE UNE SENIORS DAMES

DEUXIEME PHASE

PLAY OFF

ALLER	RENCONTRES			RETOUR
1 ^{ère} journée 9 - 10/03/2018	1 - 6	2 - 5	3 - 4	6 ^{ème} journée 4 - 5/05/2018
2 ^{ème} journée 16 - 17/03/2018	6 - 4	5 - 3	1 - 2	7 ^{ème} journée 11 - 12/05/2018
3 ^{ème} journée 23 - 24/03/2018	2 - 6	3 - 1	4 - 5	8 ^{ème} journée 18 - 19/05/2018
4 ^{ème} journée 30 - 31/03/2018	6 - 5	1 - 4	2 - 3	9 ^{ème} journée 25 - 26/05/2018
5 ^{ème} journée 13 - 14/04/2018	3 - 6	4 - 2	5 - 1	10 ^{ème} journée 1 - 2/06/2018

PREMIERE RENCONTRE (ALLER) : LES 08-09 JUIN 2017.

DEUXIEME RENCONTRE (RETOUR) : LES 22 - 23 JUIN 2017

RENCONTRE D'APPUI EN CAS D'EGALITE : LES 29 - 30 JUIN 2017.

PLAY DOWN

PREMIERE ETAPE

ALLER	RENCONTRES		RETOUR
1 ^{ère} journée 9 - 10/03/2018	1-4	2-3	4 ^{ème} journée 30 - 31/03/2018
2 ^{ème} journée 16 - 17/03/2018	4-3	1-2	5 ^{ème} journée 13 - 14/04/2018
3 ^{ème} journée 23 - 24/03/2018	2-4	3-1	6 ^{ème} journée 4 - 5/05/2018

DEUXIEME ETAPE

DEUX TOURNOIS

1 ^{er} TOURNOI LES 18 ET 19 /05/ 2018		2 ^{ème} TOURNOI LES 1 ^{ER} ET 2 /06/ 2017	
1	1 ^{er} - 4 ^{ème}	1	1 ^{er} - 2 ^{ème}
2	2 ^{ème} - 3 ^{ème}	2	2 ^{ème} - 4 ^{ème}
3	4 ^{ème} - 3 ^{ème}	3	3 ^{ème} - 1 ^{er}

REGLEMENT SPORTIF DE LA DIVISION EXCELLENCE - SENIORS HOMMES

ARTICLE 1

Une compétition dénommée **DIVISION EXCELLENCE**, est organisée par la FAVB pour la saison 2017/ 2018.

ARTICLE 2

La **DIVISION EXCELLENCE**, est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratifs (cahier de charges) et Financier, vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, et dans le respect de l'article 1 des règlements généraux.

ARTICLE 3

La **DIVISION EXCELLENCE** est composée de seize équipes (16), réparties en deux (2) poules (**POULE CENTRE EST - POULE CENTRE OUEST**), dont chacune est constituée de huit équipes.

POULE CENTRE EST		POULE CENTRE OUEST	
1	NASR ATHLETIQUE HUSSEIN DEY N.A.H.D	1	ASSOCIATION SPORTIVE DE LA VILLE DE BLIDA A.S.V.B
2	JIL MOSTAKBAL BATNA J.M.B	2	RAED MADINET ARZEW R.M.A
3	ASSOCIATION SPORTIVE COMMUNALE AMOUCHA A.S.C.A	3	ITIHAD BALADIAT METLILI CHAAMBA I.B.M.C
4	JEUNESSE SKIKDA J.S	4	MOUSTAKBAL RIADHI HASSI BOUNIF M.R.H.B
5	ITIHAD TARBAOUI RIADHI SETIF I.T.R.S	5	ASSOCIATION SPORTIVE DE BOUFARIK A.S.B
6	HILAL AMEL MOSTAKBAL RIADHI ANNABA H.A.M.R.A	6	ESPERANCE SPORTIVE DE DJELFA E.S.D
7	WIDAD OLYMPIQUE ROUIBA W.O.R	7	ESPERANCE SPORTIVE DE BETHIOUA E.S.B
8	OLYMPIQUE EL OUED O.E.O	8	CHABAB RIADHI BALADIAT BOUNOURA C.R.B.B

PREMIERE PHASE.

- Cette phase se disputera en aller et retour, en quatorze (14) journées, au terme de cette phase un classement de la première à la huitième place de chaque poule sera établi.
 - Les équipes classées de la première à la quatrième place de chaque poule, disputeront l'accèsion en **SUPER DIVISION**, sous forme de tournois.
 - Les équipes classées de la cinquième à la huitième place de chaque poule disputeront les Play down, sous forme de tournois.
 - La deuxième phase se disputera sans cumul de points

DEUXIEME PHASE.

➤ ACCESSION EN SUPER DIVISION.

- Cette phase se disputera sous forme de tournois (**ALLER SIMPLE**).
 - Un tournoi de trois (03) rencontres et deux tournois de deux (02) rencontres.
- La répartition des équipes se fera par tirage au sort.
- Les équipes classées premières lors de la première phase de la poule **CENTRE EST** et **CENTRE OUEST**, choisiront l'organisation du premier ou deuxième tournoi, après tirage au sort.

L'EQUIPE TIREE EN PREMIER, CHOISIRA L'ORGANISATION DU 1^{er} ou 2^{ème} TOURNOI)

- L'une des équipes classées deuxièmes lors de la première phase de la poule **CENTRE EST** et **CENTRE OUEST**, sera désigné par tirage au sort pour organiser le troisième tournoi.

L'EQUIPE TIREE EN PREMIER, CHOISIRA L'ORGANISATION DU 3^{ème} TOURNOI

- Un classement de la première à la huitième place sera établi, au terme de cette phase.
- L'équipe classée **PREMIERE**, sera sacrée championne de la **DIVISION EXCELLENCE**, et accèdera en **SUPER DIVISION**.
- Les équipes classées **DEUXIEME** et **TROISIEME de la poule accession**, disputeront un **tournoi barrage**, contre les équipes classées **CINQUIEME** et **SIXIEME de la poule Play down de la SUPER DIVISION**.

L'EQUIPE CHAMPIONNE DE CE TOURNOI BARRAGE, FERA PARTIE DES EQUIPES DE LA SUPER DIVISION DE LA SAISON 2018 / 2019.

➤ **POULE DE MAINTIEN**

- o Cette phase se disputera sous forme de tournois (**ALLER SIMPLE**).
 - Un tournoi de trois (03), rencontres et deux tournois de deux (02) rencontres.
- o La répartition des équipes se fera par tirage au sort.
- o Les équipes classées cinquièmes lors de la première phase de la poule **CENTRE EST** et **CENTRE OUEST**, choisiront l'organisation du premier ou deuxième tournoi, après tirage au sort.

(L'EQUIPE TIREE EN PREMIER, CHOISIRA L'ORGANISATION DU 1^{er} OU 2^{ème} TOURNOI)

- o L'une des équipes classées sixième lors de la première phase de la poule **CENTRE EST** et **CENTRE OUEST**, sera désigné par tirage au sort pour organiser le troisième tournoi.

(L'EQUIPE TIREE EN PREMIER, CHOISIRA L'ORGANISATION DU 3^{ème} TOURNOI)

- Un classement de la première à la huitième place sera établi, au terme de cette phase.
- Les équipes classées avant dernière et dernière, rétrograderont en **DIVISION ZONALE**.

ARTICLE 4

Le classement sera établi de la manière suivante :

- **Match gagné 3/0 ou 3/1** : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- **Match gagné 3/2** : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.
- **Forfait** : selon le cas conformément à la décision de la CRQD.

ARTICLE 5

En cas d'égalité de point il sera tenu compte par ordre.

- o Du nombre de rencontres gagnés.
- o Du set avérage général (Quotient)
- o Du point avérage général (Quotient)
- o Du set avérage particulier (Quotient)
- o Du point avérage particulier (Quotient)

ARTICLE 7

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Ballons officiels de la compétition MVA 200.
- Ramasseurs de balles à la charge de l'équipe recevant.
- Tableau de marque, Feuille de match, Tiges et Toises fournis par l'équipe recevant.
- Plaquettes de changement.
- Deux à Quatre drapeaux de juge de lignes fournis par l'équipe recevant.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevant.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevant ou citée en premier est dans l'obligation de changer de maillots.

ARTICLE 8

Seules les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes sont admis dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les équipes doivent être constituées de dix Athlètes au moins et de Douze au plus, quatorze athlètes lors des tournois (conformément aux Règlements généraux).
- L'entraîneur.
- 1^{er} entraîneur adjoint.
- 2^{ème} entraîneur adjoint.
- Le médecin agréé par la FAVB.
- Le kinésithérapeute Ou soigneur.

ARTICLE 9

Les équipes de cette division sont tenues de s'engager au niveau des ligues wilaya, et doivent participer aux championnats, challenge et tournois, en catégories Ecoles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors Garçons, conformément aux Règlements généraux ; chaque forfait dans les Championnats, challenges et tournois, dans toutes ses phases sera sanctionné par la défalcation d'un point au classement du championnat de la **DIVISION EXCELLENCE**.

REMARQUE :

LES LIGUES ORGANISATRICES DOIVENT INFORMER IMMEDIATEMENT LA FAVB PAR EMAIL, L'HOMOLOGATION DEFINITIVE DU FORFAIT ENREGISTRE OU D'UN ABANDON DANS LEUR CHAMPIONNAT.

ARTICLE 10

L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat jeunes, un abandon de la compétition en cours de saison, entraînera automatiquement la perte du titre, le droit de Qualification à une phase supérieure. La relégation à la poule ou division inférieure en plus des sanctions prévues par la réglementation.

ARTICLE 11

Aucun changement de dates et d'horaires ne sera toléré après envoi des désignations aux clubs et aux arbitres, sauf cas de force majeure, un changement peut être autorisé, après une demande formulée par le club et un avis de virement (conformément aux règlements généraux).

ARTICLE 12

Conformément aux fiches d'engagement, tout problème de transmission d'Email relève de la responsabilité des clubs et non de la FAVB.

ARTICLE 13

Les clubs doivent s'acquitter des amendes avant la fin de chaque phase, faute de quoi il sera fait application de la réglementation.

ARTICLE 14

L'Adresse Electronique(EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations, afin de faciliter la communication.

ARTICLE 15

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux, et respecter l'engagement du cahier de charges faute de quoi des mesures exceptionnelles seront prises par le Bureau Fédéral.

ARTICLE 16

Lors des tournois, seuls les joueurs, entraîneurs et dirigeants inscrits sur la fiche d'engagement ou à défaut sur la première feuille de match peuvent participer au tournoi dans la même catégorie.

Lors d'un tournoi l'association absente au 1^{er} match est déclarée : forfait pour la suite de tournoi.

Ce forfait sera comptabilisé comme un seul forfait (conformément aux règlements généraux) Sans préjudice des autres dispositions réglementaires des règlements généraux.

ARTICLE 17

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux et le présent règlement.

CALENDRIER DE LA DIVISION EXCELLENCE

PREMIERE PHASE

POULE CENTRE EST

ALLER	RENCONTRES				RETOUR
1 ^{ère} journée 1 - 2 /12/ 2017	NAHD - OEO	JMB - WOR	ASCA - HAMRA	JS - ITRS	8 ^{ème} journée 9 - 10/02/2018
2 ^{ème} journée 8 - 9 /12/ 2017	OEO - ITRS	HAMRA - JS	WOR - ASCA	NAHD - JMB	9 ^{ème} journée 16 - 17/02/2018
3 ^{ème} journée 22 - 23/12/2017	JMB - OEO	ASCA-NAHD	JSKIKDA-WOR	ITRS-HAMRA	10 ^{ème} journée 23 - 24/02/2018
4 ^{ème} journée 05 - 06/01/2018	OEO - HAMRA	WOR - ITRS	NAHD - JS	JMB - ASCA	11 ^{ème} journée 2 - 3/03/2018
5 ^{ème} journée 12 - 13/01/2018	ASCA - OEO	JS - JMB	ITRS - NAHD	HAMRA - WOR	12 ^{ème} journée 9 - 10/03/2018
6 ^{ème} journée 19 - 20/01/2018	OEO - WOR	NAHD - HAMRA	JMB - ITRS	ASCA - JS	13 ^{ème} journée 23 - 24/03/2018
7 ^{ème} journée 26 - 27/01/2018	JS - OEO	ITRS - ASCA	HAMRA - JMB	WOR - NAHD	14 ^{ème} journée 30 - 31/03/2018

POULE CENTRE OUEST

ALLER	RENCONTRES				RETOUR
1 ^{ère} journée 1 - 2 /12/ 17	ASVB - CRBB	RMA - ESB	IBMC - ESD	MRHB - ASB	8 ^{ème} journée 9 - 10/02/18
2 ^{ème} journée 8 - 9 /12/ 17	CRBB - ASB	ESD - MRHB	ESB - IBMC	ASVB - RMA	9 ^{ème} journée 16 - 17/02/18
3 ^{ème} journée 22 - 23/12/17	RMA - CRBB	IBMC - ASVB	MRHB - ESB	ASB - ESD	10 ^{ème} journée 23 - 24/02/18
4 ^{ème} journée 05 - 06/01/18	CRBB - ESD	ESB - ASB	ASVB - MRHB	RMA - IBMC	11 ^{ème} journée 2 - 3/03/18
5 ^{ème} journée 12 - 13/01/18	IBMC - CRBB	MRHB- RMA	ASB - ASVB	ESD - ESB	12 ^{ème} journée 9 - 10/03/18
6 ^{ème} journée 19 - 20/01/18	CRBB - ESB	ASVB - ESD	RMA - ASB	IBMC - MRHB	13 ^{ème} journée 23 - 24/03/18
7 ^{ème} journée 26 - 27/01/18	MRHB - CRBB	ASB - IBMC	ESD - RMA	ESB - ASVB	14 ^{ème} journée 30 - 31/03/18

CALENDRIER DE LA DIVISION EXCELLENCE

DEUXIEME PHASE

POULE ACCESSION

PREMIER TOURNOI				
DATES	RENCONTRES			
1 ^{ère} journée JEUDI : 12/04/2018	1 - 8	2 - 7	3 - 6	4 - 5
2 ^{ème} journée VENDREDI : 13/04/2018	8 - 5	6 - 4	7 - 3	1 - 2
3 ^{ème} journée SAMEDI : 14/04/2018	2 - 8	3 - 1	4 - 7	5 - 6
DEUXIEME TOURNOI				
DATES	RENCONTRES			
1 ^{ère} journée VENDREDI : 27/04/2018	8 - 6	7 - 5	1 - 4	2 - 3
2 ^{ème} journée SAMEDI : 28/04/2018	3 - 8	4 - 2	5 - 1	6 - 7
TROISIEME TOURNOI				
DATES	RENCONTRES			
1 ^{ère} journée VENDREDI : 27/04/2018	8 - 7	1 - 6	2 - 5	3 - 4
2 ^{ème} journée SAMEDI : 28/04/2018	4 - 8	5 - 3	6 - 2	7 - 1

TOURNOI BARRAGE

LES EQUIPES CLASSEES 5^{ème} ET 6^{ème} DE LA POULE PLAY DOWN DE LA SUPER DIVISION, CONTRE LES EQUIPES CLASSEES 2^{ème} ET 3^{ème} DE LA POULE ACCESSION, DE LA DIVISION EXCELLENCE.

25 ET 26 MAI 2017

POULE DU MAINTIEN

DEUXIEME PHASE

PREMIER TOURNOI				
DATES	RENCONTRES			
1 ^{ère} journée JEUDI : 12/04/2018	1 - 8	2 - 7	3 - 6	4 - 5
2 ^{ème} journée VENDREDI : 13/04/2018	8 - 5	6 - 4	7 - 3	1 - 2
3 ^{ème} journée SAMEDI : 14/04/2018	2 - 8	3 - 1	4 - 7	5 - 6
DEUXIEME TOURNOI				
DATES	RENCONTRES			
1 ^{ère} journée VENDREDI : 27/04/2018	8 - 6	7 - 5	1 - 4	2 - 3
2 ^{ème} journée SAMEDI : 28/04/2018	3 - 8	4 - 2	5 - 1	6 - 7
TROISIEME TOURNOI				
DATES	RENCONTRES			
1 ^{ère} journée VENDREDI : 18/05 /2018	8 - 7	1 - 6	2 - 5	3 - 4
2 ^{ème} journée SAMEDI : 19/05/2018	4 - 8	5 - 3	6 - 2	7 - 1

REGLEMENT SPORTIF DE LA DIVISION ZONALE - SENIORS HOMMES

ARTICLE 1

Une compétition dénommée **DIVISION ZONALE**, est gérée par les LIGUES DE WILAYA, pour la saison 2017/ 2018.

ARTICLE 2

La **DIVISION ZONALE**, est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratifs (cahier de charges) et Financier, vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, et dans le respect de l'article 1 des règlements généraux.

ARTICLE 3

Les ligues qui gèrent le championnat de la **DIVISION ZONALE**.

ZONE	LIGUES
01	CONSTANTINE
02	SETIF
03	BATNA
04	DJELFA
05	GHARDAIA
06	EL OUED
07	BLIDA
08	ORAN

ARTICLE 4

L'ordre de désignation se fera selon la table de berger.

ARTICLE 5

La ligue organisera son championnat, en fonction du nombre d'équipes engagées.

ARTICLE 6

Le classement sera établi de la manière suivante :

- **Match gagné 3/0 ou 3/1** : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- **Match gagné 3/2** : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.
- **Forfait** : selon le cas conformément à la décision de la CRQD.

ARTICLE 7

En cas d'égalité de point il sera tenu compte par ordre.

- o Du nombre de rencontres gagnés.
- o Du set avéragé général (Quotient)
- o Du point avéragé général (Quotient)
- o Du set avéragé particulier (Quotient)
- o Du point avéragé particulier (Quotient)

ARTICLE 8

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- o Tenues conformes à la réglementation.
- o Ballons officiels de la compétition MVA 200.

- Ramasseurs de balles à la charge de l'équipe recevant.
- Tableau de marque, Feuille de match, Tiges et Toises fournis par l'équipe recevant.
- Plaquettes de changement.
- Deux à Quatre drapeaux de juge de lignes fournis par l'équipe recevant.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevant.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevant ou citée en premier est dans l'obligation de changer de maillots.

ARTICLE 9

Seules les athlètes dûment licenciés et en tenues uniformes sont admis dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les équipes doivent être constituées de huit Athlètes au moins et de Douze au plus, quatorze athlètes lors des tournois (conformément aux Règlements généraux).
- L'entraîneur.
- 1^{er} entraîneur adjoint.
- 2^{ème} entraîneur adjoint.
- Le médecin agréé par la FAVB.
- Le kinésithérapeute Ou soigneur.

ARTICLE 10

Les équipes de cette division sont tenues de s'engager au niveau des ligues wilaya, et doivent participer aux championnats, challenge et tournois, en catégories Ecoles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors Garçons, conformément aux Règlements généraux ; chaque forfait dans les Championnats, challenges et tournois, dans toutes ses phases sera sanctionné par la défalcation d'un point au classement du championnat de la **DIVISION ZONALE**.

REMARQUE :

LES LIGUES ORGANISATRICES DOIVENT INFORMER IMMEDIATEMENT LA FAVB PAR EMAIL, L'HOMOLOGATION DEFINITIVE DU FORFAIT ENREGISTRE OU D'UN ABANDON DANS LEUR CHAMPIONNAT.

ARTICLE 11

A l'issue des ces championnats, les équipes championnes de la **DIVISION ZONALE**, de chaque ligue, disputeront le tournoi d'accession à la division excellence, qui sera organisé par la FAVB.

ARTICLE 12

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations, afin de faciliter la communication.

ARTICLE 13

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux et le présent règlement.

LIGUES RATTACHEES
AUX LIGUES ORGANISATRICES DES CHAMPIONNATS DE LA DIVISION ZONALE

WILAYA		LIGUES RATTACHEES						
1	CONSTANTINE	MILA	SIKIDA	OUM EL BOUAGHI	SOUK AHRAS	GUELMA	ANNABA	CONSTANTINE
2	SETIF	JIJEL	BEJAIA	BORDJ BOU ARRERIDJ	M'SILA 1	SETIF		
3	BATNA	TEBESSA	BISKRA	BATNA				
4	DJELFA	LAGHOUAT	M'SILA 2	DJELFA				
5	GHARDAIA							
6	EL OUED	OUARGLA	EL OUED					
7	BLIDA	ALGER	TIPASA	MEDEA	BOUMERDES	BOUIRA	CHLEF	BLIDA
8	ORAN	MASCARA	SAIDA	TLEMCEN	MOSTAGANEM	EL BAYADH	NAAMA	ORAN

REGLEMENT SPORTIF DE LA DIVISION ZONALE - SENIORS DAMES

ARTICLE 1

Une compétition dénommée **DIVISION ZONALE**, est gérée par les LIGUES DE WILAYA, pour la saison 2017/2018.

ARTICLE 2

La **DIVISION ZONALE**, est réservée aux équipes affiliées et en règle sur les plans administratifs (cahier de charges) et Financier, vis-à-vis de la FAVB et des structures décentralisées, et dans le respect de l'article 1 des règlements généraux.

ARTICLE 3

Les ligues qui gèrent le championnat de la DIVISION ZONALE.

LIGUES					
🇩🇿 ORAN		🇩🇿 TIZI OUZOU		🇩🇿 BEJAIA	
01	ATM AIN TURCK	01	USF DELLYS	01	USC AOKAS
02	O EL KERMA	02	WO CHLEF	02	OM CONSTANTINE
03	N ESSANIA	03	GS CHLEF	03	ASUC CONSTANTINE
04	JSN HAMRI	04	W AIN TAYA	04	OS TICHY
05	MB SAIDA	05	CNSF LAGHOUAT	05	USP AKBOU
06	NRC ORAN	06	ASV BLIDA	06	EJ AMIZOUR
07	ASUC BEL ABBES			07	A JIJEL
08	WA TLEMCEN			08	USMCONSTANTINE
09	OB EL BAYADH				

ARTICLE 4

L'ordre de désignation se fera selon la table de berger.

ARTICLE 5

La ligue organisera son championnat, en fonction du nombre d'équipes engagées.

ARTICLE 6

Le classement sera établi de la manière suivante :

- **Match gagné 3/0 ou 3/1** : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- **Match gagné 3/2** : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.
- **Forfait** : selon le cas conformément à la décision de la CRQD.

ARTICLE 7

En cas d'égalité de point il sera tenu compte par ordre.

- Du nombre de rencontres gagnés.
- Du set avéragé général (Quotient)
- Du point avéragé général (Quotient)
- Du set avéragé particulier (Quotient)
- Du point avéragé particulier (Quotient)

ARTICLE 8

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il est fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Ballons officiels de la compétition MVA 200.
- Ramasseurs de balles à la charge de l'équipe recevant.
- Tableau de marque, Feuille de match, Tiges et Toises fournis par l'équipe recevant.
- Plaquettes de changement.
- Deux à Quatre drapeaux de juge de lignes fournis par l'équipe recevant.
- Service d'ordre à la charge de l'équipe recevant.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe recevant ou citée en premier est dans l'obligation de changer de maillots.

ARTICLE 9

Seules les athlètes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises dans l'aire de jeu, à savoir :

- Les équipes doivent être constituées de huit Athlètes au moins et de Douze au plus, quatorze athlètes lors des tournois (conformément aux Règlements généraux).
- L'entraîneur.
- 1^{er} entraîneur adjoint.
- 2^{ème} entraîneur adjoint.
- Le médecin agréé par la FAVB.
- Le kinésithérapeute Ou soigneur.

ARTICLE 10

Les équipes de cette division sont tenues de s'engager au niveau des ligues wilaya, et doivent participer aux championnats, challenge et tournois, en catégories Ecoles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors Garçons, conformément aux Règlements généraux ; chaque forfait dans les Championnats, challenges et tournois, dans toutes ses phases sera sanctionné par la défalcation d'un point au classement du championnat de la **DIVISION ZONALE**.

REMARQUE :

LES LIGUES ORGANISATRICES DOIVENT INFORMER IMMEDIATEMENT LA FAVB PAR EMAIL, L'HOMOLOGATION DEFINITIVE DU FORFAIT ENREGISTRE OU D'UN ABANDON DANS LEUR CHAMPIONNAT.

ARTICLE 11

A l'issue des ces championnats, les équipes championnes de la **DIVISION ZONALE**, de chaque ligue, disputeront le tournoi d'accession à la division excellence, qui sera organisé par la FAVB.

ARTICLE 12

L'Adresse Electronique(EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations, afin de faciliter la communication.

ARTICLE 13

Les clubs sont tenus de connaître et d'appliquer sans réserves ni restriction les règlements généraux et le présent règlement.

REGLEMENT SPORTIF DU TOURNOI D'ACCESSION EN DIVISION EXCELLENCE - SENIORS HOMMES

ARTICLE 1

Une compétition dénommée <<Tournoi d'accession>> en **DIVISION EXCELLENCE** Séniors Hommes, est organisée par la FAVB.

ARTICLE 2

- Les huit équipes classées PREMIERES du championnat zonal de chaque ligue, participeront au tournoi d'accession.
- Les équipes seront réparties dans deux poules, de quatre équipes chacune.
- Le tournoi se disputera sous forme de championnat (aller simple).
- Les équipes classées PREMIERE ET DEUXIEME de chaque poule, sont qualifiées pour les demi-finales.
 - **1^{er} DE LA POULE A / 2^{Eme} DE LA POULE B.**
 - **1^{er} DE LA POULE B / 2^{Eme} DE LA POULE A.**
- Les vainqueurs de chaque demi-finale accéderont en **DIVISION EXCELLENCE**, dans le respect du cahier des charges.

ARTICLE 3

L'ordre de désignation des rencontres pour le tournoi d'accession, se fera selon la table de berger, après attribution d'un numéro pour chaque équipe lors du tirage au sort.

ARTICLE 4

Le classement sera établi de la manière suivante :

- Match gagné 3/0 ou 3/1 : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- Match gagné 3/2 : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.

ARTICLE 5

En cas d'égalité de points, il sera tenu compte et par ordre :

- Du nombre de rencontres gagnées.
- Set avérage général << Quotient>>.
- Points avérage général << Quotient>>.
- Set avérage particulier << Quotient>>.
- Points avérage particulier << Quotient>>.

ARTICLE 6

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableau de marque et feuilles de match fournis par l'équipe citée en premier.
- Plaquettes de changement.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe citée en premier, procédera au Changement de maillots.

ARTICLE 7

Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes, sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- L'entraîneur.
- 1^{er} entraîneur adjoint.
- 2^{ème} entraîneur adjoint.
- Le kinésithérapeute.

ARTICLE 8

Un joueur absent lors d'une journée, pourra prendre part au reste du tournoi, mais devra figurer au préalable sur la liste présentée par le club au début de la compétition. Les arbitres sont tenus de vérifier les listes et les licences avant le début de chaque rencontre.

ARTICLE 9

L'équipe utilisant un joueur **<LIBERO>** durant le tournoi, devra le mentionner sur la liste d'engagement présentée par le club lors de la 1ere journée. Le <libéro> évoluera durant toute la durée du tournoi uniquement à ce poste, et ne fera l'objet d'un changement qu'en cas de blessure. Dans ce cas il sera permis le choix d'un autre joueur à ce poste pour le reste du tournoi.

ARTICLE 10

L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat de la wilaya, un abandon de la compétition en cours de saison, entraîne automatiquement la perte des droits de participation au tournoi d'accession.

ARTICLE 11

- Obligation de présentation de la pièce d'identité officielle (P.C ou CNI) avec la licence, lors des tournois d'accession.
- Listing avec cachet du club et visa de la ligue d'origine.
- Le représentant du club doit présenter à la CFRQD (3 heures avant le début de la compétition), les pièces citées ci-dessous.
 - **LICENCES.**
 - **PIECE D'IDENTITE.**
 - **LA LISTE.**
- Les clubs sont accompagnés par des dirigeants ou managers licenciés, avec visa de la structure où le club évolue.

ARTICLE 12

Lors du tournoi, seuls les joueurs, entraîneurs et dirigeants inscrits sur la fiche d'engagement ou, à défaut, sur la première feuille de match, peuvent participer au tournoi.

L'association absente au premier match, est déclaré FORFAIT pour la suite du tournoi, une amende sera infligée à l'association concernée

ARTICLE 13

L'adresse Electronique <<EMAIL>> est obligatoire pour toutes les associations, et ceci afin de faciliter la communication.

ARTICLE 14

Les clubs participants au tournoi d'accession, sont tenus de connaître et d'appliquer le présent règlement sans réserves ni restriction.

REGLEMENT SPORTIF DU TOURNOI D'ACCESSION EN NATIONALE UNE SENIORS DAMES

ARTICLE 1

Une compétition dénommée <<Tournoi d'accession>> en **NATIONALE UNE A** Séniors dames est organisée par la FAVB.

ARTICLE 2

- Les trois (3) équipes classées premières de leur championnat respectifs (LIGUES DE BEJAIA – TIZI OUZOU – ORAN), disputeront le tournoi d'accession.
- Les équipes classées première et deuxième du tournoi d'accession accéderont en Nationale Une A séniors dames, dans le respect du cahier des charges.

ARTICLE 3

L'ordre de désignation des rencontres pour le tournoi d'accession se fera selon la table de berger, après attribution d'un numéro pour chaque équipe, lors du tirage au sort qui sera effectué au siège de la FAVB.

ARTICLE 4

Le classement sera établi de la manière suivante :

- Match gagné 3/0 ou 3/1 : 3 points pour le vainqueur, 0 points pour le perdant.
- Match gagné 3/2 : 2 points pour le vainqueur, 1 point pour le perdant.

ARTICLE 5

En cas d'égalité de points, il sera tenu compte et par ordre :

- Du nombre de rencontres gagnées.
- Set avérage général << Quotient>>.
- Points avérage général << Quotient>>.
- Set avérage particulier << Quotient>>.
- Points avérage particulier << Quotient>>.

ARTICLE 6

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableau de marque et feuilles de match fournis par l'équipe citée en premier.
- Plaquettes de changement.
- Dans le cas où il y'a similitude des maillots de compétition entre les deux équipes, l'équipe citée en premier, procédera au Changement de maillots.

ARTICLE 7

Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes, sont admises sur le banc des remplaçants et dans l'aire de jeu, à savoir :

- L'entraîneur.
- 1^{er} entraîneur adjoint.
- 2^{ème} entraîneur adjoint.
- Le kinésithérapeute.

ARTICLE 8

Un joueur absent lors d'une journée, pourra prendre part au reste du tournoi, mais devra figurer au préalable sur la liste présentée par le club au début de la compétition. Les arbitres sont tenus de vérifier les listes et les licences avant le début de chaque rencontre.

ARTICLE 9

L'équipe utilisant un joueur **<LIBERO>** durant le tournoi, devra le mentionner sur la liste d'engagement présentée par le club lors de la 1ere journée. Le <libéro> évoluera durant toute la durée du tournoi uniquement à ce poste, et ne fera l'objet d'un changement qu'en cas de blessure. Dans ce cas il sera permis le choix d'un autre joueur à ce poste pour le reste du tournoi.

ARTICLE 10

L'inexistence des jeunes catégories dans le championnat de la wilaya, un abandon de la compétition en cours de saison, entraîne automatiquement la perte des droits de participation au tournoi d'accession.

ARTICLE 11

- Obligation de présentation de la pièce d'identité officielle (P.C ou CNI) avec la licence, lors des tournois d'accession.
- Listing avec cachet du club et visa de la ligue d'origine.
- Le représentant du club doit présenter à la CFRQD (3 heures avant le début de la compétition), les pièces citées ci-dessous.
 - **LICENCES.**
 - **PIECE D'IDENTITE.**
 - **LA LISTE.**
- Les clubs sont accompagnés par des dirigeants ou managers licenciés, avec visa de la structure où le club évolue.

ARTICLE 12

Lors du tournoi, seuls les joueurs, entraîneurs et dirigeants inscrits sur la fiche d'engagement ou, à défaut, sur la première feuille de match, peuvent participer au tournoi.

L'association absente au premier match, est déclaré FORFAIT pour la suite du tournoi, une amende sera infligée à l'association concernée

ARTICLE 13

L'adresse Electronique <<EMAIL>> est obligatoire pour toutes les associations, et ceci afin de faciliter la communication.

ARTICLE 14

Les clubs participants au tournoi d'accession, sont tenus de connaître et d'appliquer le présent règlement sans réserves ni restriction.

REGLEMENT SPORTIF DE LA COUPE D'ALGERIE

SENIORS HOMMES ET DAMES

ARTICLE 1

Une compétition dénommée coupe d'Algérie est organisée par la FAVB pour la saison 2017 / 2018.

ARTICLE 2

Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées à la FAVB et à ses structures décentralisées. Ces associations doivent être en règle vis-à-vis de celles-ci.

La formule utilisée est « élimination directe ». Tout forfait à partir du tour Zonal, entrainera une pénalité et l'équipe sera déclarée « FORFAIT » pour la saison 2017/2018.

ARTICLE 3

SENIORS HOMMES.

- ✓ Les ligues zonales sont tenues de transmettre deux (02) représentants à la fédération avant le 10/12/2017.
- ✓ Les seize (16) équipes qualifiées issues de la division zonale, et les seize (16) équipes de la division excellence disputeront le **tour préliminaire**, et seront qualifiées aux **1/16^{ème} de finale**.
- ✓ **1/16^{ème} de finale** : entrée en lice des équipes de la super division.
 - Les seize (16) équipes qualifiées issues du tour préliminaire, et les seize (16) équipes de la super division, disputeront les 1/16^{ème} de finale.

SENIORS DAMES

Les ligues zonales sont tenues de transmettre deux représentants à la Fédération, avant le **02/01/2018**.

ARTICLE 4

Les rencontres se joueront sous forme éliminatoire le 1^{er} tiré reçoit l'équipe adverse et fournira la feuille de match, le tableau de marque.

ARTICLE 5

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- En cas de non différenciation des couleurs de maillots, le club cité recevant procédera au changement de maillots.
- Un(e) athlète ne peut être aligné(e) dans deux catégories différentes pour le même tour de coupe d'Algérie.
- ballons officiels de la compétition : MVA 200.
- Tableau de marque et feuilles de match fournis par l'équipe recevant.
- Plaquettes de changement fournies par chaque équipe.
- Les frais du service d'ordre sont à la charge du club recevant.

ARTICLE 6

Les vainqueurs de la coupe d'Algérie seniors hommes et dames se verront attribuer un trophée à titre définitif, et participeront à LA **COUPE ARABE DES CLUBS**.

ARTICLE 7

Délais de transmission :

✓ SENIORS HOMMES

REMARQUE

Les équipes qualifiées au tour préliminaire, issues des divisions zonales, doivent transmettre à la FAVB, le récépissé de paiement des droits de participation à la coupe d'Algérie, qui s'élèvent à **DIX MILLE** (10 000,00) DINARS, avant le **26/12/2017**, faute de quoi elles ne seront pas autorisées à prendre part à la coupe d'Algérie.

✓ SENIORS DAMES

REMARQUE

Les équipes qualifiées aux huitièmes de finales, issues des divisions zonales, doivent transmettre à la FAVB, le récépissé de paiement des droits de participation à la coupe d'Algérie, qui s'élèvent à **DIX MILLE** (10 000,00) DINARS, avant le **18/01/2018**, faute de quoi elles ne seront pas autorisées à prendre part à la coupe d'Algérie.

ARTICLE 13

L'adresse Electronique <<EMAIL>> est obligatoire pour toutes les associations, et ceci afin de faciliter la communication.

ARTICLE 14

Les clubs participants au tournoi d'accession, sont tenus de connaître et d'appliquer le présent règlement sans réserves ni restriction.

REGLEMENT SPORTIF DU CHAMPIONNAT NATIONAL DES JEUNES CATEGORIES

ARTICLE 1

La Fédération Algérienne de Volleyball organise le championnat National jeune, de la saison 2017/2018.

ARTICLE 2

Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées à la **FAVB** et aux **LIGUES**, et en règle financièrement vis-à-vis de la FAVB et de ses structures décentralisées.

ARTICLE 3

❖ **GARCONS** : MINIMES – CADETS – JUNIORS.

❖ **FILLES** : MINIMES – CADETTES - JUNIORS

ARTICLE 4

Les clubs engagés en **SUPER DIVISION**, **DIVISION EXCELLENCE** et **DIVISION ZONALE** Seniors Hommes, doivent participer au championnat des jeunes dans les catégories suivantes : Minimes, Cadets et Juniors garçons.

Les clubs engagés en **DIVISION NATIONALE UNE ET ZONALE** Seniors Dames doivent participer au championnat des jeunes dans les catégories suivantes : minime, cadette et juniors.

L'inexistence, le forfait ou l'abandon en cours de saison, entraîne automatiquement des sanctions conformément aux règlements généraux.

ARTICLE 5

Cette compétition se déroulera en quatre phases :

- **PREMIERE PHASE** : cette phase est gérée par les ligues désignées, et se déroulera sous forme de championnat en aller/retour.
- **DEUXIEME PHASE (INTER ZONALE)** : Cette phase est gérée par les ligues désignées sous forme éliminatoire le 1^{er} tiré reçoit l'équipe adverse.
- **TROISIEME PHASE (HUITIEMES DE FINALE)** : Cette phase est gérée par la fédération. En élimination direct le 1^{er} tiré reçoit l'équipe adverse.
- **PHASE NATIONALE** : Elle regroupera les huit équipes qualifiées des huitièmes de finale, et se déroulera sous forme de championnat (chacun contre chacun en deux poules), les désignations des rencontres se fera par tirage au sort au siège de la FAVB.

ARTICLE 6

- Lors de la phase des huitièmes de finale, les équipes d'une même ligue organisatrice (inter zone) ne peuvent s'affronter. (voir procédure en annexe)
- Lors de la phase nationale les clubs qualifiés et issue de la même ligue organisatrice de l'interzonale sont repartis dans des poules différentes comme suit :
 - o 2 équipes : chacune dans un groupe
 - o 3 équipes : 2 dans un groupe et 1 dans l'autre
 - o 4 équipes : 2 dans chaque groupe suivant le tirage au sort.

ARTICLE 7

Les ligues sont tenues de transmettre les équipes qualifiées conformément aux délais calendaires arrêtés.

- **Première Phase : 01/03/2018**
- **Phase inter zonale : 15/03/2018**

ARTICLE 8

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableau de marque, feuille de match, tiges et toises fournis par l'équipe citée en premier.
- Plaquettes de changement.

ARTICLE 9

Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants, et dans l'aire de jeu, à savoir :

- L'entraîneur.
- 1^{er} entraîneur adjoint.
- 2^{ème} entraîneur adjoint.
- Le kinésithérapeute.

NB : la présence d'un entraîneur régulièrement licencié est obligatoire

ARTICLE 10

La carte Nationale, le permis de conduire ou le passeport sont obligatoires à partir de la phase inter zonale.

ARTICLE 11

L'utilisation du joueur libero dans les catégories minimales garçons et minimales filles est interdite.

ARTICLE 12

Les vainqueurs du championnat National se verront attribuer un trophée à titre définitif. Les trois premières équipes recevront une récompense financière.

ARTICLE 13

Les frais d'engagement sont comme suit :

- **TOUR INTER ZONAL** : 2000,00 DA (à la ligue désignée) (une seule fois) par catégorie.
- **TOUR DES HUITIEMES DE FINALE** : 2000,00 DA à la fédération (une seule fois) par catégorie.

ARTICLE 14

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations et les ligues, et ceci afin de faciliter la communication.

ARTICLE 15

Les vainqueurs du championnat National se verront attribuer un trophée à titre définitif. Les trois premières équipes recevront une récompense financière.

ARTICLE 16

Les clubs participants au championnat national des jeunes, sont tenus de connaître et d'appliquer le présent règlement sans réserves ni restriction.

REGLEMENT SPORTIF DE LA COUPE D'ALGERIE DES JEUNES CATEGORIES

ARTICLE 1

Une compétition dénommée coupe d'Algérie des jeunes catégories, est organisée par la FAVB pour la saison 2017/2018.

ARTICLE 2

Cette compétition est ouverte à toutes les associations affiliées à la **FAVB** et aux **LIGUES**, et en règle financière vis-à-vis de la FAVB et de ses structures décentralisées.

ARTICLE 3

- ❖ **GARCONS** : MINIMES – CADETS – JUNIORS.
- ❖ **FILLES** : MINIMES – CADETTES – JUNIORS

ARTICLE 4

Les clubs engagés en **SUPER DIVISION**, **DIVISION EXCELLENCE** et **DIVISION ZONALE** Seniors Hommes, doivent participer au championnat des jeunes dans les catégories suivantes : Minimes, Cadets et Juniors garçons.

Les clubs engagés en **DIVISION NATIONALE UNE ET ZONALE** Seniors Dames doivent participer au championnat des jeunes dans les catégories suivantes : minime, cadette et juniors.

L'inexistence, le forfait ou l'abandon en cours de saison, entraîne automatiquement des sanctions conformément aux règlements généraux.

ARTICLE 5

Cette compétition se déroulera en quatre phases :

- **PREMIERE PHASE** : Cette phase est gérée par les ligues désignées, et se déroulera sous forme d'élimination le 1^{er} tiré reçoit l'équipe adverse.
- **DEUXIEME PHASE** : Cette phase est gérée par les ligues désignées sous forme éliminatoire le 1^{er} tiré reçoit l'équipe adverse.
- **3^{ème} PHASE A PARTIR DES HUITIEMES DE FINALE** : cette phase est gérée par la fédération en élimination direct le 1^{er} tiré reçoit l'équipe adverse.

ARTICLE 6

Lors de la phase des huitièmes de finale, les équipes d'une même ligue organisatrice (inter zone) ne peuvent s'affronter. (**VOIR PROCEDURE EN ANNEXE**).

ARTICLE 7

Les ligues sont tenues de transmettre les équipes qualifiées, conformément aux délais calendaires arrêtés.

- Phase initiale : **31/01/2018**.
- Phase inter zonale : **11/02/2018**.

ARTICLE 8

Les rencontres se dérouleront conformément aux règles internationales de jeu, et suivant les règlements généraux de la FAVB, ainsi il sera fait obligation d'avoir :

- Tenues conformes à la réglementation.
- Tableau de marque, feuille de match, tiges et toises fournis par l'équipe citée en premier.
- Plaquettes de changement.

ARTICLE 9

Seules les personnes dûment licenciées et en tenues uniformes sont admises sur le banc des remplaçants, et dans l'aire de jeu, à savoir :

- L'entraîneur.
- 1^{er} entraîneur adjoint.
- 2^{ème} entraîneur adjoint.
- Le kinésithérapeute.

NB : la présence d'un entraîneur régulièrement licencié est obligatoire

ARTICLE 10

La carte Nationale, le permis de conduire ou le passeport sont obligatoires à partir de la phase inter zonale.

ARTICLE 11

L'utilisation du joueur libero dans les catégories minimales garçons et minimales filles est interdite.

ARTICLE 12

Les vainqueurs de la coupe se verront attribuer un trophée à titre définitif et une récompense financière.

ARTICLE 13

Les frais d'engagement sont comme suit :

- **TOUR INTER ZONAL** : 2000,00 DA (à la ligue désignée) (une seule fois) par catégorie.
- **TOUR DES HUITIEMES DE FINALE** : 2000,00 DA à la fédération (une seule fois) par catégorie.

ARTICLE 14

L'Adresse Electronique (EMAIL) est obligatoire pour toutes les associations et les ligues, et ceci afin de faciliter la communication.

ARTICLE 15

Les clubs participants au championnat national des jeunes, sont tenus de connaître et d'appliquer le présent règlement sans réserves ni restriction.

TIRAGE DU HUITIEME DE FINALE

- 1- Il y aura autant de chapeaux que de ligue organisatrice de la phase inter zonale.
Dans chaque chapeau les clubs qualifiés suivant le quota.
- 2- Dans un chapeau les ligues organisatrice de la phase inter zonale.

METHODE ET REPARTITION :

On tire au sort une ligue puis on répartit les clubs sur un tableau à 4 groupes de quatre.

Exemple

Ordre des ligues tirées au sort et répartition de leurs clubs

Garçons : ORAN – BEJAIA – CONSTANTINE – BLIDA - SETIF- GHARDAÏA

Groupe un	Groupe deux	Groupe trois	Groupe quatre
ORAN 1	ORAN 2	BEJAIA 1	BEJAIA 2
BEJAIA 3	CONSTANTINE 1	CONSTANTINE 2	BLIDA 1
BLIDA 2	BLIDA 3	SETIF 1	SETIF 2
SETIF 3	GHARDAIA 1	GHARDAIA 2	GHARDAIA 3

Il sera procédé par la suite un tirage au sort au sein de chaque groupe pour désigner les rencontres.

STRUCTURES DE GESTION EN JEUNES CATEGORIES

	Ligues	Clubs rattaches			
Zone 1	Saida	Mascara	Tiaret	El Bayadh	
Zone 2	Oran	Mosta	Sidi Belabes	Tlemcen	
Zone 3	Chlef (2)	Blida(3)	Médéa	Tipaza	
Zone 4	Blida	Chlef(1)	Médéa	Tipaza	
Zone 5	Alger	Tizi-Ouzou(4)	Boumerdes	Bouira	
Zone 6	Tizi-Ouzou(5)				
Zone 7	Bejaia	Jijel			
Zone 8	Sétif	Bordj Bou Arreridj	M'sila		
Zone 9	Annaba	Skikda	Guelma	Annaba	Souk Ahras
Zone 10	Constantine				
Zone 11	Mila	Oum El Bouaghi			
Zone 12	Batna	Tebessa			
Zone 13	El oued	Biskra	Ouargla		
Zone 14	Ghardaïa				
Zone 15	Djelfa	Laghouat			

(1) Engagement en garçons

(2) Gestion en fille

(3) Engagement en fille

(4) Engagement en garçon

(5) Gestion en fille

**REPARTITION DES ZONES
AVEC
LES WILAYAS RATTACHEES**

TABLEAU N°1

GESTION DU CHAMPIONNAT DES FILLES

TABLEAU N°2

GESTION DU CHAMPIONNAT DES GARCONS

TABLEAU N° 1 : GESTION DU CHAMPIONNAT DES FILLES

ZONE 1	SAIDA	MASCARA	TIARET	EL BAYADH		1	ORAN	2
ZONE 2	ORAN (2)	MOSTA	SIDI BELABES	TLEMCEEN(1)		3		
ZONE 3	CHLEF	BLIDA	MEDEA	TIPAZA			CHLEF	3
ZONE 5	ALGER	TIZI OUZOU(4)	BOUMERDES	BOUIRA		3	ALGER	3
ZONE 6	TIZI OUZOU(5)					3		
ZONE 7	BEJAIA	JIJEL					BEJAIA	4
ZONE 8	SETIF	BORDJ BOU ARRERIDJ-M'SILA				3	SETIF	2
ZONE 9	ANNABA	SIKIDA	GUELMA-ANNABA-SOUK AHRAS			1		
ZONE 10	CONSTANTINE					3	CONSTANTINE	1
ZONE 12	BATNA	OUM EL BOUAGHI	TEBESSA			1		
ZONE 13	EL OUED	BISKRA	OUARGLA			1	EL OUED	1
ZONE 14	GHARDAÏA					1		
ZONE 15	DJELFA	LAGHOUAT				1		
PREMIERE PHASE							PHASE INTER ZONE	HUITIEMES DE FINALE

TABLEAU N° 2 : GESTION DU CHAMPIONNAT DES GARCONS

ZONE 1	SAIDA	MASCARA	TIARET	EL BAYADH		2	ORAN	2
ZONE 2	ORAN (3)	MOSTA	SIDI BELABES	TLEMCEN(1)		4		
ZONE 4	BLIDA	CHLEF	MEDEA	TIPAZA		4	BLIDA	3
ZONE 5	ALGER	TIZI OUZOU	BOUMERDES	BOUIRA		2		
ZONE 7	BEJAIA	JIJEL				3		3
ZONE 8	SETIF (3)	BORDJ BOU ARRERIDJ M'SILA (1)				4	SETIF	3
ZONE 9	ANNABA	SKIKDA	GUELMA-ANNABA-SOUK AHRAS			2		
ZONE 10	CONSTANTINE					4	CONSTANTINE	2
ZONE 11	MILA	OUM EL BOUAGHI				2		
ZONE 12	BATNA	TEBESSA				2		
ZONE 13	EL OUED	BISKRA	OUARGLA			2	GHARDAIA	3
ZONE 14	GHARDAIA					2		
ZONE 15	DJELFA	LAGHOUAT				2		
PREMIERE PHASE							PHASE INTER ZONE	HUITIEMES DE FINALE

PROSPECTION ET DETECTION DES JEUNES TALENTS

Article 1

La fédération Algérienne de volleyball organise, une opération de prospection, de détection et sélection des jeunes talents.

Article 2 :

Cette opération est destinée aux catégories benjamins et minimes garçons et filles.

Garçons : nés en 2002, 2003, 2004, 2005 et +

Filles : nées en 2003, 2004, 2005, 2006 et +

Article 3 :

1^{ère} phase : Opération de présélection réalisée par les ligues de wilaya, comportant des mesures anthropométriques et tests physiques.

2^{ème} phase : sur la base des résultats des tests réalisés par les ligues de wilaya et transmis à la FAVB, cette dernière procédera en étroite collaborations avec les ligues de wilaya à :

- Arrêter la liste de chaque sélection.
- L'installation des centres de regroupement et d'entraînement
- Désignation des sélectionneurs pour chaque région.

Répartition des régions : (sous réserves).

1 - Région Ouest : Oran – Tlemcen – Saida – Mascara – tiaret – El Bayadh – Sidi Belabes

2 - Région Centre Ouest : Alger – Blida – Chlef – Medea – Tizi Ouzou – Tipasa

3 - Région Centre Est : Bejaia – Sétif – Bordj Bou Arreridj — M'sila

4 - Région Est : Constantine – Mila – Skikda - Batna – Oum El Bouaghi – Tebessa - Guelma – Annaba – Souk Ahras

5 - Région Sud Ouest : Djelfa – Ghardaïa - Laghouat

6 - Région Sud Est : El Oued - Biskra - Ouargla

3^{ème} phase : programmation des rencontres entre les sélections régionales, et arrêter une sélection nationale élargie pour chaque catégorie.

4^{ème} phase : Les sélections seront regroupées pour prendre part à des stages prévus par la fédération et participation au festival national des jeunes talents.

Article 4 :

L'opération se déroulera pendant les Vacances d'hiver, Vacances de printemps et Vacances d'été.

Article 5 :

La ligue est tenue de réaliser une ou plusieurs journées de présélection, selon les capacités organisationnelles de chaque ligue.

L'opération comporte :

1 - Fiche signalétique

- Nom et prénom
- Date et lieu de naissance
- N° de licence
- Club
- Téléphone du père

2 - Mesures anthropométriques

- Taille (cm)
- Poids (kg)
- Hauteur 1 bras (cm)
- Hauteur 2 bras (cm)

3 - Evaluation physique :

- Saut d'attaque avec élan (cm)
- Saut de block (cm)
- 3X6 m en seconde

Le choix devra être orienté vers le critère de **Taille**, il est possible d'avoir la valeur prédictive de la taille adulte à partir de la taille actuelle de l'enfant, Selon les tableaux N°1 et N° 2 (Digest, 1997) ou en utilisant la taille de parents (Gaisl, 1975) :

$$\text{TAILLE DU GARCON} = \frac{\text{Taille du père} + \text{taille de la mère}}{2} * 1,08$$

$$\text{TAILLE DE LA FILLE} = \frac{\text{Taille du père} + \text{taille de la mère}}{2} * 0,92$$

TABLEAU PREDICTIF DE LA TAILLE DU GARCON

Age (ans)	Taille (%)	Par age (%)	210 (cm)	205 (cm)	200 (cm)	195 (cm)	190 (cm)	185 (cm)
8	72,2		151,6	148,0	144,4	140,8	137,2	133,6
9	75,4	3,2	158,3	154,6	150,8	147,0	143,3	139,5
10	78,2	2,8	164,2	160,3	156,4	152,5	148,6	144,7
11	80,9	2,7	169,9	165,8	161,8	157,8	153,7	149,7
12	83,9	3	176,2	172,0	167,8	163,6	159,6	155,2
13	87,5	3,6	183,8	179,4	175,0	170,6	166,3	161,9
14	91,5	4	192,2	187,6	183,0	178,4	173,9	169,3
15	95,2	3,7	199,9	195,2	190,4	185,6	180,9	176,1
16	98,1	2,9	206,0	201,1	196,2	191,3	186,4	181,5
17	99,1	1,3	208,7	203,8	198,8	193,8	188,9	183,9
18	100	0,6	210	205	200	195	190	185

TABLEAU PREDICTIF DE LA TAILLE DE LA FILLE

Age (ans)	Taille (%)	Par age (%)	200 Cm	195 cm	190 Cm	185 Cm	180 cm	175 Cm
8	77,8		155,6	151,7	147,8	143,9	136,2	136,2
9	81,1	3,3	162,2	158,1	154,1	150,0	146,0	141,9
10	84,5	3,4	169,0	164,8	160,6	156,3	152,1	147,9
11	88,4	3,9	176,8	172,4	168,0	163,5	159,1	154,7
12	92,5	4,1	185,0	180,4	175,8	171,1	166,5	161,9
13	95,5	3	191,0	186,2	181,5	176,5	171,9	167,1
14	97,6	2,1	195,2	190,3	185,4	180,6	175,7	170,8
15	98,8	1,2	197,6	192,7	187,7	182,8	177,8	172,9
16	99,8	1	199,6	194,6	189,6	184,6	179,6	174,7
17	99,9	0,1	199,8	194,8	189,8	184,8	179,8	174,8

Tiré de coaches, Digest, FIVB 1997.

Article 6 :

Le joueur (se) qui ne répond pas à une sélection, wilaya, régionale ou nationale, **sera sanctionné** par : une non-participation aux manifestations organisées par la ligue ou la FAVB.

Article 7 :

Les ligues sont tenues de participer aux inters sélections, « wilaya, zonale ou nationale ». L'opération doit être réalisée quel que soit le nombre de présents.

Important :

A la fin de chaque mois une journée nationale FAVB est réservée exclusivement aux sélections, tournois mini volley, tournois de Beach volley pour les jeunes catégories.

REGLEMENT SPORTIF DE MINI VOLLEY

ARTICLE 1

La compétition « **mini volley** » est ouverte à toutes les associations affiliées aux ligues **Zonales** qui sont en règle financièrement vis-à-vis de la FAVB.

ARTICLE 2

Cette compétition est réservée aux catégories suivantes :

- **Ecoles**
 - **Garçons nés 2006 – 2007-2008**
 - **Filles nées 2007 – 2008 – 2009.**
- **Benjamins**
 - **Garçons nés 2004 – 2005.**
 - **Filles nées 2005 – 2006.**



ARTICLE 3

- Les ligues zonales doivent organiser 4 Tournoi pendant l'année (Novembre-décembre-mars- juin)
- Le tournoi du **mois de juin** sera organisé au niveau des grands **Boulevards, places publiques du chef-lieu de la wilaya et les plages**, sous le slogan de la FIVB « **VOLLEYBALL YOUR WAY2018** ».
- La commission d'organisation doit définir les groupes par niveau (Feuille d'aptitude) :
 - **Niveau « I »** ayant des aptitudes avancées (service tennis, trois passe, attaque...)
 - **Niveau « II »** ayant des aptitudes faibles à moyennes.



Niveau « I »	Stade avancé
Niveau « II »	Stade débutant

Les ligues doivent respecter les règles de jeux suivantes :

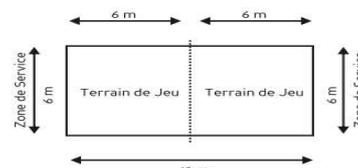
❖ BENJAMINS

Formule 4 contre 4

- Elle se déroulera le premier semestre de la saison.
- Chaque club doit participer avec trois (3) équipes au minimum de différent niveau ou plus si l'organisation le permet.

Règlement 4 vs 4 :

- Le tournoi doit se dérouler au moins sur 03 trois terrains et plus.
- Pour le gain du match, le nombre de sets et de points restent à l'estimation de la ligue organisatrice.
- Trois (3) contacts obligatoires par équipe.
- Utilisation du service bas, le service tennis est toléré pour les équipes du niveau « I ».
- A chaque rotation changement de joueurs au service.
- Le renvoi intentionnel du ballon au 1^{er} ou au 2^{ème} contact est interdit.
- Les joueurs doivent circuler dans toutes les zones et chaque joueur doit faire la passe.



	Formule 4 vs 4	
	Garçons	Filles
Dimension	6m / 12 m	
Hauteur du filet	215 cm	212 cm
Age	13-14 ans	11-12 ans

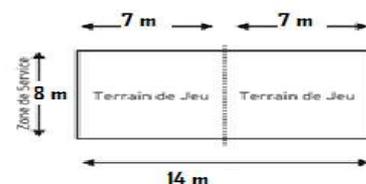
Formule 6 contre 6

- Elle se déroulera le deuxième semestre, pour les jeunes qui sont en dernière année benjamine.
- Nombre de joueurs : 08 à 10 joueurs (ses) par équipe, à chaque rotation changement de joueur au service.

Chaque club doit participer avec deux (02) équipes au minimum ou

Règlement 6 vs 6:

- Plus si l'organisation le permet.
- Idem que Le règlement du 4 vs 4.
- La feuille de match spéciale mini volley (FAVB) est disponible sur le site www.afvb.org rubrique téléchargement.

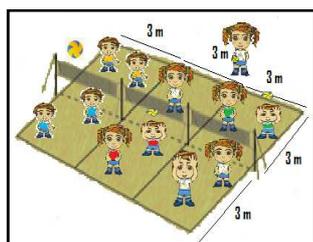


	Formule 6 vs 6 joueurs Confirmés	
	Garçons	Filles
Dimension	8m / 14 m	
Hauteur du filet	215 cm	212 cm
Age	14 ans	12 ans

ECOLES :

Dans cette catégorie d'âge on peut organiser des journées de jeux de terrain réduit ou des jeux de relais et parcours.

- **Mini volley :** jeux de terrains réduits



Type de jeu	Largeur	Longueur	Hauteur du Filet
1 vs 1	1,5 m	4 m	2 m
2 vs 2	3 m	6 m	2 m
3 vs 3	4,5 m	8 m	2 m
4 vs 4	6 m	12 m	2 m



- **Relais, Parcours ou circuits :**

– Les relais :

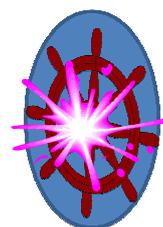
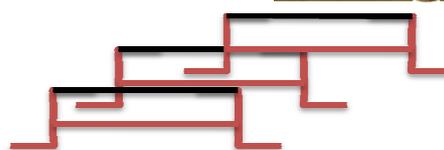
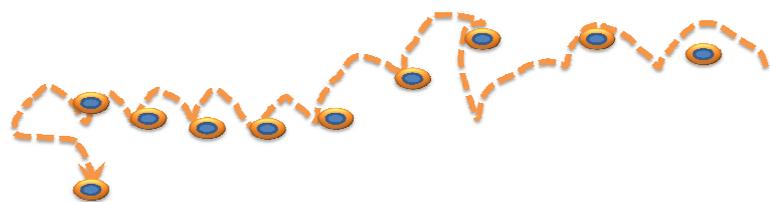
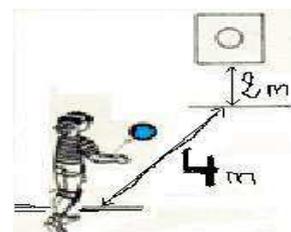
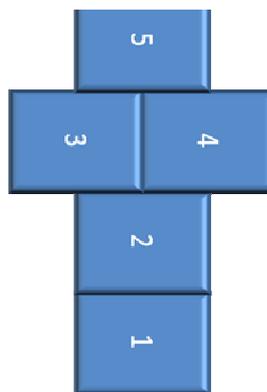
Représenté par les différents exercices de courses de vitesse avec ou sans balle.

– Les parcours :

Représentés par un ensemble d'exercices enchainés sans arrêt, séparés par une distance. Courir, ramper, sauter, lancer et attraper le ballon etc.

Exemple de circuit : avec ou sans ballon

1. Effectué une roulade avant
2. Sauter un obstacle.
3. Ramper et passé le tunnel.
4. Récupéré la balle et la maître sur le plot
5. Slalomer sur les plots.
6. Tir de précision sur une cible fixe.
7. Sautiller sur une marelle
8. Marché sur une planche (équilibre)
9. Rotation sur soit
10. Roulade arrière



• **Opérations organisée par la FAVB**

- Séminaire au profit des entraîneurs des clubs des Divisions que gère la FAVB (séniors Hommes et Dames).
- Regroupement de réflexion sur les contenus de formation des certificats d'aptitudes fédéraux par la Commission Fédérale des Formations.
- Regroupement de réflexion sur la qualification et d'équivalence (Commission Fédérale Formation).
- Dans le cadre de la coopération Franco-algérienne (FAVB/FFVB),
 - Stages de formation en Algérie sur les thèmes :
 - La gestion administrative et financière d'un club et d'une ligue,
 - l'organisation sportive,
 - Préparateur physique,
 - Préparation Mentale,
 - La détection, la sélection et la prise en charge de jeunes talents sportifs.
 - Stages de formation en France sur les mêmes thèmes :
 - Identification de 14 cadres les envoyés pour devenir formateur dans une spécialité.
- Regroupement des arbitres fédéraux et internationaux dans 5 Zones
- Collèges techniques national
- Regroupement des DML et S/G clubs
- Formation sur le logiciel en statistique « Tiebreak »
- Formation sur le logiciel en statistique « VIS »
- Cours international au profit des entraîneurs de salle « FIVB "II" ».
- Stage de formation à temps partiel 1^{er} degré INFS/STS Ain Benian,
- Stage de formation à temps partiel 2^{ème} degré e INFS/STS Ain Benian
- Stage de formation à temps partiel 3^{ème} degré, l'ES/STS de Delly Ibrahim ex ISTS.

• **Opérations organisée par les ligues de Zones**

- Journée pédagogique au profit des arbitres de Zones
- Journée pédagogique au profit des entraîneurs des clubs Division III (séniors Hommes et Dames).
- Passage de grade ARBITRE de Wilaya à ZONAL
- Formation d'entraîneurs (CAF)

• **Opérations organisée par les ligues de Wilaya**

- Formation arbitres niveau Wilaya
- Journée pédagogique au profit des arbitres
- Journée pédagogique au profit des entraîneurs.
- Formation d'entraîneurs (CAF)

CALENDRIER ADMINISTRATIF 2017 / 2018

N°	NATURE DE L'OPERATION	DATES
1	Mutations de la saison 2017 /2018	Fin du championnat au 15/11/2017
2	Dépôt du cahier des charges	15/11/2017
3	Transmission des équipes qualifiées de la coupe d'Algérie des seniors hommes des ligues zonale	10/12/2017
4	Tirage au sort du 1 ^{er} tour préliminaire de la coupe d'Algérie des seniors hommes	21/12/2017
5	Transmission des équipes qualifiées de la coupe d'Algérie des seniors des ligues zonale (nationale deux Dame)	02/01/2018
6	Tirage au sort des tours de la coupe d'Algérie des séniors hommes et dames	10/01/2018
7	Transmission, des équipes qualifiées à l'inter zonal coupe d'Algérie jeune	31/01/2018
8	Transmission, des équipes qualifiées au huitième de finale de la coupe d'Algérie jeunes	11/02/2018
9	Tirage au sort des huitièmes de finale de la coupe d'Algérie jeune.	15/02/2018
10	Transmission, des équipes qualifiées à l'inter zonal du championnat d'Algérie jeune	01/03/2018
11	Transmission, des équipes qualifiées huitième de final du championnat d'Algérie jeune	15/03/2018
12	Transmission des équipes qualifiées au tournoi d'accession à la nationale UNE seniors dames.	20/03/2018
13	Tirage au sort des huitièmes de finale du championnat d'Algérie jeune.	25/03/2018
14	Transmission des équipes qualifiées au tournoi d'accession à la nationale deux seniors homme	01/04/2018
15	Période de mutation 2018/ 2019.	Fin du championnat au 31/08/2018
16	Début de la saison sportive 2018 / 2019	Super division Hommes 14-15/09/2018
		Nationale Une Dames 21-22/09/2018
		Excellence Hommes 28-29/09/2018
		Division Zonale Hommes 5-6/10/2018
		Division Zonale Dames 13/14/10/2018
		Zonal Jeune 05-06/10/2018

BAREME FINANCIER

N°	FAUTES	Sanctions Financières (LIGUES)	Sanctions Financières (FAVB)
1	Absence du service d'ordre. Catégorie seniors.	3 000	10 000
2	Défaut de présentation de feuille de match par l'équipe recevant ou désignée en premier lieu.	1 000	2 000
3	Absence de ramasseurs de balles.	-	10 000
4	Absence de toises.	500	1 000
5	Absence de tiges.	500	3 000
6	Absence de tableau de marque.	500	3 000
7	Absence de trois ballons au moins.	1 000	3 000
8	Absence de plaquettes de changement.	1 000	3 000
9	Fausse déclarations et falsifications.	20 000	20 000
10	Présentation de l'équipe sur le terrain avec une tenue non réglementaire.	2 000	5 000
11	Fraude sur l'identité et photo d'un joueur.	20 000	20 000
12	Forfait tardif et club adverse non avisé Forfait constaté par l'arbitre.	30 000	150 000
13	Forfait après l'ouverture du championnat.	20 000	100 000
14	Forfait lors d'une finale Coupe d'Algérie.	-	300 000
15	Forfait lors d'une finale du National par catégories.	-	50 000
16	Abandon de terrain ou refus de reprendre le jeu.	20 000	100 000
17	Joueur ou dirigeant refusant de quitter le terrain après expulsion.	10 000	20 000
18	Voies de faits envers un officiel ou arbitre du match.	30 000	30 000
19	Mauvais comportement dirigeants, athlètes et public.	10 000	100 000
20	Incident sur le terrain.	10 000	50 000
21	Incident sur le terrain entraînant l'arrêt de la rencontre.	50 000	150 000
22	Joueur ou dirigeant déchirant la feuille de match officielle.	20 000	50 000
23	Confirmation des réserves (Identification, Pénalité et Qualification) et techniques. (paiement par mandat ou virement postal)	1 000	3 000
24	Non confirmation des réserves.	2 000	6 000
25	Appel contre décision et droit d'évocation (paiement par mandat ou virement postal).	1 000	3 000
26	Feuille de match non transmise par l'arbitre dans les délais.	500	1 000
27	Retard dans la régularisation des amendes.	10% supplémentaire du montant à payer. Perte des matchs suivants par pénalités.	
28	Récusions d'arbitre	2000 DA	5 000 DA
29	Perte de match par pénalité décidée par la CFRQD.	5 000 DA	20 000 DA
30	Non respect des directives protocolaires (coupe-championnat).		200 000 DA
31	Refus de participer à une cérémonie officielle de remise.		200 000 DA

AUTRE BAREME FINANCIER

N°	OPERATIONS	MONTANTS		OBSERVATIONS
1	Affiliation	Ligue : 5000,00 DA	FAVB	A la création ou au réengagement après le forfait général
2	Cotisation	Ligue : 2000,00 DA	FAVB : 3000,00 DA	Annuelle
3	Engagement et frais d'arbitrage	Après Approbation de la FAVB	Sur décision de la FAVB	Annuel
4	Droit de mutation et de démission	Ligue : 2000,00 DA	FAVB : 5000,00 DA	Saison sportive
5	Prêt de joueur (compétition nationale)	15 000,00 DA		
6	Transfert international à l'étranger	Joueur E.N : 40 000DA		

ANNUAIRE DES CLUBS 2017 / 2018

Clubs	ADRESSE	E-MAIL	Nom de Président	N° TEL	N° FAX
ASB	Salle Oms Moussa Chiref Boufarik	asb2007@louketmail.com	Ramdani Moussa	0552472022	
ASVB	Salle Ben Omar Abdelkader ex palais des sport Blida	asvb.blida@gmail.com		025313882 0553960564	025391954
ASWB	210 place emir Abdelkader BP 112 Bejaia	aswbvolletball@hotmail.fr	Djenidi Abdelhafid	0550472018	034228669
CRRT	Ex siège d'APC Toudja Centre 06030 Bejaia	crirtoudja@gmail.fr	Benchikh Abderahmane	034131190 0661840495	034131190
EFAA	Maison des jeunes Boutib Douadi Ain Azel	fanar_vball@yahoo.fr	Benhaddouch Abdallah	036 95 38 39 0553532477	036953839
CSS	Complexe Abdelaziz Bakhouché Sétif	Nekaa.Peter92@Gmail.Com	Nekaa Mohamed	0794477020 0773614537	
ESB	Salle Ben Mlouha Belkacem Bethioua	derkaoui.mohamedamin@yahoo.fr	Derkaoui Mohamed Amine	0771022640 041479384	041479571
ESS	Complexe sportif 08 mai 45 OPOW de Sétif	etoilesetif_volley@yahoo.fr	Khababa Toufik	036743198 0550390190	036743198
EST	BP n° 98 Tadjenanet	estadjenanet@yahoo.fr	Azzem Ahmed	031483111 0554622120	031483111
GSP	71 Chemin El Ibrahim El Mouradia	gspsonatrach@yahoo.fr	Djellouli Yacine	021692219 0771463737	021692217
HAMRA	02 Rue Kouta El-Sebti Annaba	administration@cshamra.org	Salmi Mohamed Taher	0771750553 038409068	038409068
IBMC	B.P 78 METLILI	ibmcvolleyball@gmail.com	Mohamed Eltaib El Hadj Kouider	0550519958 029825185	029825234
ITRS	Salle 1006 Sétif	itrs.volleyball@yahoo.fr	Crache Nouredine	0560042269	036619236
JSCO	Cité 17 Octobre 1961 Oulad Adouane	jSCOvolleyball@gmail.com	Bouima Redha	036608373	036608373
MBB	Salle Amirouche rue El Hadi Bouzelmate Bejaia	mbbvoley@gmail.com	Boudehouche Saddek	034129272 0551662243	034129272
MCBL	Salle Dada Younes Laghouat	mohamedcherier@yahoo.fr	Kissari Mahmoud	029145355 0661550707	029145352
NCB	Salle EPS (Salle Bleue) Cite Naceria Bejaia	ncbvolleyball@hotmail.fr	Kabla Fares	034229281 0553259552	034229281
NRBBA	Rue BFG de la Gare BBA	nrbkorataira@yahoo.com	Khrissat Abdelghani	0561236672	035738330
NRC	Bibliothèque Public de Chlef	najmetchlef02@live.fr	Belhachemi M'hamad	027717234 0663704083	027717234
NZ	CSP Mohamed Bouzidi Ain D'Heb MEDEA	cmazighi@yahoo.fr csazerouak@gmail.com	Mazighi Chawki	0558901897	025596371
OEK	Stade Volleyball Centre D'El Kseur	oeKvolleyball@gmail.com	Malek Nourddine	034133162 0669149776	034821404
OMK	BP 354 El Milia 18001	omKvolleyball@gmail.com	Fanit Lamine	0770386939	034024545
POC	A.P.C de Chlef B.P 122 – Chlef	pocchlef@yahoo.fr	Heus Mohamed	0550978434 027779005	027779005
RCB	Toudja Centre Bejaia	rcbejaiaivolleyball@yahoo.fr	Kechbit Chabane	0560940143	034127186
RCM	Salle Oms Mayouf Salem M'sila	rcmsilavolley@yahoo.com	Lakhdar Hamina Abdhmid	035551783 0557145213	035551783
RMA	Complexe Sportif de proximité Arzew	rmarzew@gmail.com	Benyettou Abdelkader	0771892644	041791051 041793901
RUBA	Cité universitaire Taleb Abderrahmane Ben Aknoun Alger	Ahmed.rabia27@yahoo.fr	Rabia Ahmed	0552996634	021900114
SVB	Route Communale Seddouk Bejaia	seddoukvb@hotmail.fr	Bouazza Tahir	034323715 0776216559	034323715
WAT	Boulevard Colonel Lotfi Tlemcen	volleytlemcen@yahoo.fr	Benabdellah Abdelhakim	043276149 0550568461	043276149
WOR	Complexe Rouiba	volleyball.rouiba@gmail.com	kheddache Habib	0550409985 0554764401	021851957
WAB	Cité 82 Logts AADL Bt B N°9 Bejaia	wabejaia@hotmail.com	Lamri Karim		034160660 034226797
NAHD	03 Rue Amar Ben Samra Hussein Dey Alger	nahdvolleyball@gmail.com	Roubai Sid Ali	0553520062	021771920
CRBB	Salle Rezzag Omar Sidi Abaz Bounoura	crbbounoura@hotmail.com	Tahri Nouredine	029255549 0770208680	029255549
OEO	Rue Mohamed Khemisseti El Oued	oeovolleyball@gmail.com	Rezzag Lobza Saïd	0560514448	
JS	Salle OMS 20 Aout 55 Skikda	jeunesseskikda@gmail.com	Nouara Hassen	0662786015	
ASCA	Rue el Chahid Ben Aziz Messaoud Amoucha	tamenchichem@hotmail.com	Tamane Hichem	0550112333	036716241
ESD		Esdsport17@hotmail.fr	Loubachria Ben Azouz	0661296070	
MRHB	BP 26 Hassi Bounif 31290	Batitou33@yahoo.fr	Bouidia Hichem Mohammed	0542201779 0770211779	041276649
JMB	325, cité 500 Logt Batna	CsaJmbatna05@gmail.com	Khenissa Amar	0558683803 033291210	033273803

ANNUAIRE DES LIGUE 2017 / 2018

Ligues	Adresse	E-mail	N° Tel	N° Fax	N° Tel Président
Alger	56, rue Larbi Ben M'hidi Alger	lavb2011@yahoo.fr	021 734346	021 734346	0770 166924
Annaba	Maison de Jeux khaldi Abderrahmane 23000 Annaba	lavb23000@hotmail.com	038 835619	038 835619	0778 857323
Batna	Stade OPW du 1er Novembre 54 05000 Batna	lvbbatna05@yahoo.fr	033 758668	033 758668	0773 339047
Béjaia	01, place patrice Lumumba Bejaia	lwvbejaia@hotmail.fr	034 228975	034 228975	
Biskra	Maison des Ligues Bei Morrah Biskra	lwvbbiskra@yahoo.fr	033 758668	033 758668	0550 392324
Bordj	Rue n° 212 Bordj Bou Arriredj	lbvb@yahoo.com	035 738330	035 738330	
Blida	OPOW Mustapha Tchaker Blida	lwvbbblida@yahoo.fr	025 430959	025 430959	0795 701031 0561 96 8528
Boumerdes	Salle OMS Boumerdes	volleyboum@gmail.com	024 815248	024 8152 48	0554 191043
Chlef	Maison des ligues CIA des Fonctionnaires Chlef	lwvbc02@hotmail.com	027 773910	027 773910	0792 860737
Constantine	72, Rue Larbi Ben Mhidi PB 12 Constantine	lvbcne@yahoo.fr	03190 04 18	031900418	0555713102
Djelfa	Salle oms cite 05 juillet Djelfa	lvbdjelfa17@gmail.com	027 909129	027 909129	0792 654220 0554 516606
El Oued	BP 1444 039000 El Oued	lwvbeloued@yahoo.fr	032 247841	032 247841	0661 399739
El Bayadh		League32wb@gmail.com			
Ghardaïa	BP 85, maison des ligues Ghardaïa	lwvb47@yahoo.fr	029 880906	029 880906	0662 989236
Jijel	Opow jijel	liguevolleyjijel@yahoo.fr	034 477170	034 477170	0771 293907
Laghouat	Stade 18 février Laghouat	lwvblaghouat@outlook.fr	029 927929	029 927929	0550 622393
Mascara	Stade unite africaine	lmvb29@yahoo.fr	045 815901	045 815901	0780 519859
Médéa	OPOW Imame Lies de Médéa	lwmvb26@gmail.com	025 584038	025 58 40 38	
Mila	Stade Belaid Belkacem Mila 43000	w.volleyball@yahoo.fr	031 47 50 58	031 475058	0541 789370
Mostaganem	Maison de jeunes Hassi Mamech	saadabenfreha@yahoo.fr	045 216881	045 216881	0550 565741
Oran	Maison des ligues Sports, 11 rue Ferah Hadj Oussama Oran	lovb31@yahoo.fr	041 513064	041 513064	0771 882614
Ouargla	BP 99 Ouargla	lwvb.ogx@yahoo.com	029 764651	029 764651	
Saida	Maison des ligues Saida	Liguesaida20@gmail.com Berrachedi2608@live.fr	048 518265	048 518265	0670 284519
Sétif	BP N° 69 Sétif 19000	lpsvb@yahoo.fr	036 743528	036 743528	0661 842063
Sidi-Bel-Abbès	OPOW 24 février 56 SBA	lahcensekrane@gmail.com	048 541669	048 541669	0551 653833
Skikda	Complexe de proximité des Frères Bouhadja Bp 119 Skikda	liguevbskikda@gmail.com	038 701207	038 835619	0555 029751 0778 562621
Tlemcen	OPOW Akid Lotfi Birouna Tlemcen	lvt13000@yahoo.fr	043 278975	043 278975	0557 909945
Tiaret	Rue Saim Djilali	lwvb14@yahoo.fr	046 428223	046 428223	0555 218354
Tizi-Ouzou	Stade 1er novembre Tizi-Ouzou	liguetiziouzou@yahoo.fr	026 118838	026 118838	

INFORMATIONS UTILES

SIEGE DE LA FEDERATION ALGERIENNE DE VOLLEY BALL

➤ **ADRESSE POSTALE**

SALLE OMNISPORTS CITE DIDOUCHE MOURAD
- OUED SMAR - BEAULIEU,
16059 ALGER

➤ **CONTACT**

- Téléphone : + 213 (0) 23 93 25 88
- FAX : + 213 (0) 23 93 25 89

➤ **SITE WEB : www.afvb.org**

➤ **ADRESSE ELECTRONIQUE : favb2004@yahoo.fr**

- Les opérations financières, seront effectuées par virement au compte FAVB.

BEA Code Banque : 002, Code Agence : 00018

N° de compte : **00200018180325041241**

Adresse : BOULEVARD ZIGHOUT YUCEF - ALGER

➤ **ADRESSE DU TRIBUNAL ARBITRAL DES SPORTS.**

Comité Olympique Algérien BP 460 BEN-AKNOUN 160 16 ALGER.

TEL N° : + 213 (0) 23-38-13 -77